

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE
I. DECEMBRE
1781.



A LUXEMBOURG,
Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

I. DECEMBRE

1781.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Le Citoyen à la campagne, ouvrage qui a partagé le prix de la société royale d'agriculture de Soissons, du mois de Février 1780, par Mr. J. F. Bouthier, avocat à Vienne en Dauphiné. A Liege chez Lemarié 1781. 1. vol. in-12. Prix 1 liv. 5 s. Se trouve chez l'imprimeur du Journal.

EN lisant l'annonce de cet ouvrage, je ne pus m'empêcher de suspecter les vues

de l'auteur ; je m'attendois d'y trouver le fruit de la fatiété & de l'ennui , le langage d'un de ces élégans citadins qui dégoutés pour un moment des plaisirs des grandes villes , l'imagination exaltée par les romans & les drames , viennent nous prêcher les delices des champs. Mais je n'ai point tardé à voir mon erreur. Ce genre de charlatans n'est point inconnu à M^r. Bouthier ; dès l'entrée de son livre il en trace un portrait parfaitement ressemblant , & avertit par là combien sa maniere de voir est différente de celle de ces agronomes factices. " Comment un livre de cette sorte pourroit-il plaire à des gens qui ne se peignent la campagne , que sur les délires & les écarts de l'imagination ; qui ne conçoivent que des ondins dans les ruisseaux , des sylphes dans les airs , des nymphes dans les bois , & des céladons dans les vergers ? Comment ne feroit-il pas périr d'ennui ceux qui ne cherchent dans une maison au village , que la transposition des superfluités ou des embarras de la ville , qui ne veulent trouver sous leurs pas que du buis & du fable , & qui rougiroient de ne pas écarter d'eux une végétation utile ? Tous ceux qui , dans le séjour de la paix & de la simplicité , ne veulent point y retrancher les fureurs du jeu & les ridicules de la toilette , & qui préfèrent de s'y environner des fatigues de la cérémonie , d'y conferver le jargon des cercles , & d'y traîner jusqu'à la comédie , plutôt que d'essayer la fraîcheur du matin , de respirer le parfum

des fleurs , & d'admirer les diamans qui reposent sur l'herbe à la naissance du jour ,.

A ce tableau , où l'on reconnoît sans peine les gens du meilleur ton , les appréciateurs sans appel du vrai & du beau , M^r. B. oppose celui des véritables amateurs des champs , des hommes capables de sentir le prix de cette paisible & salubre demeure , des travaux qui la rendent utile & agréable , & des fruits de tous les genres qu'elle offre à un cultivateur assidu & intelligent. “ Ces hommes dignes des jouissances des patriarches , verront dans un païsan un être souvent infortuné , quoique très-près du bonheur , & ils seront convaincus qu'avec de petits soins , il leur sera aisé de l'en faire jouir ; ils découvriront que les peines de l'homme font sa dignité , que son triomphe & sa plus solide joie ne viennent que d'avoir accompli une tâche de travail ; ils sentiront que le contentement ne repose que sur la paix de l'ame & la pureté des mœurs ; que la santé n'est que la récompense de la sagesse de l'esprit & de l'exercice du corps ,.

Ce passage plein d'une sensibilité vraie prend un intérêt nouveau par l'approbation intime que lui donne le sentiment de l'expérience , & par les effets malheureusement trop visibles & trop généraux de la vérité opposée (a). L'apostrophe suivante anime

(a) Peut-on trop admirer & trop profondément adorer la bienfaitante sévérité de la justice

ces sages & touchantes réflexions, & ne peut que porter l'encouragement dans l'ame des cultivateurs. " Respectables admirateurs des champs, honnêtes & tranquilles agricoles, vous ne devez pas ignorer que vos occupations procurent à la terre son plus bel ornement ! sans vos secours tout y paroîtroit majestueux & imposant, mais ce n'est que de vos mains qu'elle prend cet air de vie, de fertilité & de décoration qui enchante le coup d'œil ; vous êtes sans contredit les premiers soutiens de l'État, vous êtes la base de l'harmonie & de la société,, (a)

L'auteur après avoir porté ses vues sur divers objets dignes de l'attention des sages,

tice de Dieu ? En condamnant au travail l'homme prévaricateur, elle a fait de sa peine même la matière de ses plus douces jouissances ; elle a banni la félicité du sein de l'indolence & de la mollesse. C'est le travail qui est la mesure du contentement ; c'est l'inertie fatiguée qui produit l'ennui, le dégoût, la tristesse morne & la manie stupide du suicide.

(a) Je me rappelle d'avoir vu dans le château du comte Andrássy à Krasnahorka en Hongrie, un tableau piquant par sa singularité. Un paysan vêtu d'une manière tout-à-fait agreste, comme le sont les paysans de cette contrée, paroît au milieu d'un groupe de Rois, de magnats, d'évêques, de soldats &c., qui tous en diverses attitudes s'appuient pittoresquement sur sa tête, ses épaules & ses bras. Le rustre les soutient avec un air de dignité & de satisfaction, & dit, suivant l'épigraphe du tableau : *rustica natura servat sua jura.*

passé à des leçons trop négligées pour le bonheur des peres qui vivent à la campagne, & pour la bonne éducation de leurs enfans l'un & l'autre étant pour l'ordinaire sacrifié à la vanité ou à un systême d'instruction très-mal conçu. " L'une des plus dangereuses inepties de plusieurs peres de famille à la campagne, est d'avoir le désir de l'établissement de leurs fils dans la ville voisine. Ces bonnes gens s'émerveillent de l'encolure effrontée, ou de l'air de fausse importance de leur enfant devenu financier, ou même praticien; mais la plus pernicieuse contagion est celle qui porte l'esprit de vertige dans toutes les têtes des jeunes campagnards, qui ont des peres aisés, & qui leur laissent concevoir qu'ils sont bien plus intéressants lorsqu'ils ont appris en ville à se poudrer, à faire tapage de nuit dans les galetas, à boire chez le traiteur & à jurer dans les billards, que s'ils se mêloient ou présidoient aux nobles travaux de l'agriculture. Que les peres se défabulent de leur manie, en considérant que leurs enfans auront toujours des mœurs plus sinceres & plus douces à la campagne qu'à la ville, qu'ils y auront plus facilement les vraies commodités de la vie; qu'au lieu des moyens pénibles, & souvent vicieux, qui tendent à satisfaire des besoins factices, & l'impérieuse tyrannie du luxe, ils y trouveront aisément les ressources honnêtes qui assurent le bien-être & la tranquillité.... " Qu'ils se dispensent de les dépasser dans l'âge le plus dangereux des passions, pour prendre, disent-ils, quelque teinture

d'affaires & se dégourdir ; qu'ils sachent, qu'ils ne résideront à la ville, où tout est séduisant pour eux, que pour faire des progrès dans mille genres de libertinage qu'ils auroient ignorés ; que communément ils n'y apprendront rien autre que quelques airs d'impudence ; qu'ils désireront de s'y fixer, parce qu'on leur y aura mille fois insinué qu'ils doivent dédaigner le ton, les usages & les occupations de la campagne, & que, si par hazard ils retournent au village, ils y développeront bientôt le germe de nonchalance, de paresse & des mauvaises habitudes qu'ils auront contractées en ville ..

Ce que l'auteur ajoute ici contre les colleges, auroit besoin d'une explication convenable, & devoit au moins être un peu moins général. Que des cultivateurs assez riches pour joindre les agrémens & les douceurs d'une vie aisée aux travaux des champs, ne soient pas absolument ignares dans les belles lettres & les leçons d'une saine philosophie, je ne vois là qu'un moien de jouissance de plus. Que la langue latine ne soit bonne à rien, c'est ce que M. B. n'a pu dire que dans un moment d'humeur. Que fût devenue la belle épigraphe qui décore le frontispice de son livre, sans cette langue qui n'est bonne à rien (a) ? Je soutiens

(a) Venio nunc ad voluptates agricolarum, quibus ego incredibiliter delector, quæ nec ullâ impediuntur senectute, & mihi ad sapientis vitam proximè videntur accedere. *Cic. de Senect.*

qu'un cultivateur, tel que je viens de dire, doit favoir le latin ne fût-ce que pour lire les Géorgiques, les apprendre par cœur & réciter tous les jours ces inimitables vers :

O fortunati nimium, sua si bona nôrint
Agricolæ! & le reste jusqu'à la fin du second livre inclusivement.

Les moïens que la Providence a mis entre les mains des seigneurs & autres citoïens aisés, domiciliés à la campagne, pour le soulagement des païsans, n'ont pas échappé à M. B. Ils sont si aisés & si simples, que sans ignorer absolument le prix d'une bonne œuvre, sans être inaccessible au doux sentiment qu'elle laisse dans le cœur, il n'est guere possible qu'on refuse de les employer. "Ce n'est guere dans les belles saisons que le païsan est mal à l'aise, parce qu'alors il y a du travail de reste, & conséquemment des salaires & des ressources abondantes; mais l'hiver est le vrai tems des souffrances des petits particuliers; il doit donc entrer dans la sollicitude d'un citoïen qui a ses foïers à la campagne, de ménager pour ce malheureux tems, des occasions de subsistance; il ne s'agit pour en venir aisément à bout, que de favoir mettre en réserve des occupations pour l'hiver; telles seroient celles de couper les bois, d'ouvrir des fossés, de bêcher les terres ou de les épierrier, de caillouter ou de graverler des chemins délabrés, de transporter du sable & des matériaux, si on a des projets

de construction pour le printems ou pour l'été; de cette maniere, sans augmenter sa dépense, mais avec la seule précaution de la mieux ordonner, on seroit utile à de pauvres villageois, & on les garantiroit aussi d'être chasseurs & ivrognes par désœuvrement, & voleurs par besoin „ (a)

(a) Comment s'empêcher de faire dans le tems ou nous sommes une réflexion affligeante pour l'humanité? Presque tous les seigneurs, ou propriétaires riches en champs, dépensent leurs revenus dans les villes. A peine daignent-ils jeter sur leurs possessions agrestes un regard fugitif. Les pauvres agricoles ne voient rien des richesses qu'ils procurent à ces maîtres farouches. Il ne dérive rien sur eux de l'abondance qui regne dans ces maisons fastueuses, bâties & parées de leurs sueurs. Les courtisanes, les histrions, des charlatans de tous les genres dévorent les secours que la nature & la religion avoient destinés à ces hommes indigens & laborieux. Ce ne sont presque plus que les monasteres, dont les biens refluent sur les agriculteurs, sur les artisans & les artistes des contrées où ces aziles de la piété subsistent encore. Ces premiers défricheurs de nos landes & de nos forêts, en même tems qu'ils élèvent l'ame de ces bons rustres par le spectacle auguste de la religion, par des leçons & des exemples de vertu; portent une main secourable à tous les genres de besoins & de souffrance. Et voilà ce que nous regardons d'un œil colere & jaloux; voilà ce que nous voudrions abymer d'un seul coup, pour en faire le gouffre d'un luxe dévorant qui engloutit tout & ne restitue rien. O *Bienfaisance*. *Humanité*, *Sensibilité* de ce siecle dur & futile! vous n'êtes que de vains noms; des qualités de théâtre, des illusions de romans, un ridicule étalage des impostures d'une tortueuse & hypocrite philosophie. — I. Sept. 1781. p. 25.

La ressource, que M. B. essaie d'affurer à des pauvres dont l'amour pour le travail égaleroit le besoin, produiroit sans doute de très bons effets, si les déclamations contre les servitudes, les corvées, les droits de main-morte n'avoient exalté toutes les têtes, & fermé aux misérables des voies qui donnoient quelque issue à leurs malheurs. " Il seroit bien intéressant lorsqu'on aperçoit qu'un couple qui a de l'activité, du courage, de l'intelligence & de la bonne volonté, ne possède rien sur la surface de ce monde, de lui permettre de destiner les épargnes de ses années de service, à l'acquisition d'un terrain vacant ou superflu, qu'on ne peut point mettre en valeur „. Sans doute que cela seroit intéressant ; & avant qu'une trompeuse philosophie eût porté la confusion dans toutes les notions de l'administration publique & particulière, c'étoit la raisonnable & charitable coutume des possesseurs d'un grand terrain d'en abandonner une partie à des gens laborieux, moyennant quelque légère redevance, quelque obligation de travail ou d'hommage. Mais depuis que ces conditions, dont les esprits les plus affervis aux opinions de mode, ont reconnu la justice (a), sont devenues un objet odieux, personne ne songe plus à abandonner ses terres à des pauvres, parce que les motifs & les avantages qui provoquoient ce charitable abandon, ne subsistent plus.

(a) 15 Juill. 1780 p. 450.

La partie la mieux travaillée de ce petit ouvrage, est celle qui regarde les curés, & les manières diverses dont ces respectables ministres de l'Évangile peuvent assurer le bien-être de leurs ouailles. “ Les curés qui souvent s'entendent appeler du doux nom de pasteurs, peuvent dans les campagnes exercer une bienfaisance très étendue : d'abord ils peuvent mettre en pratique une grande partie des indications que nous avons présentées ci-devant pour les gros propriétaires qui ont leur domicile au village ; il faut ensuite qu'ils fassent paroître la plus grande discrétion sur l'article de l'intérêt. Le païsan n'excuse que trop fréquemment ses injustices, par les signes de cupidité qu'il croit remarquer chez le ministre de la religion. Il est très-à-propos que dans les discours qu'ils adressent à leurs paroissiens, ils destinent une grande place pour le décri de l'oïiveté, le premier & le plus dangereux des vices qui demeurent au village : pour recommander aux peres l'exemple qu'ils doivent à leurs enfans, & combien ils doivent appréhender devant eux les injures & les maltraitemens entre mari & femme, les juremens, l'improbité & la honteuse ivrognerie ; pour inspirer aux enfans le plus grand respect & le plus grand attachement envers les pere & mere (on ne voit que trop ordinairement à la campagne des jeunes gens être indociles aux parens qui leur ordonnent le travail, & leur fournissent le pain, & ces mêmes jeunes gens abandonner à la

leur seie , à la souffrance & aux injures du
 §-ne la caducité de ceux qui leur ont don-
 nê le jour , qui se sont accoutumés aux pri-
 vations pour fortifier leur enfance , ceux qui
 les ont portés dans leurs entrailles , & qui
 leur ont fait exprimer leur sein) ; pour leur
 faire sentir à tous l'amour du prince , de la
 patrie & des loix , & les avantages de la sou-
 mission , pour leur faire détester enfin l'esprit
 de rapine , leur indifférence sur les ravages
 qu'ils laissent commettre journellement à leur
 bétail , sources habituelles entre les villageois ,
 de haines , de querelles , de procès & de
 ruines , indépendamment du préjudice qu'en
 ressent le bien général ,, .

On a dit qu'un curé qui ne posséderoit
 exclusivement que la science de la reli-
 gion , ne seroit peut-être pas propre à
 faire le bonheur de ses paroissiens ; mais
 j'ose dire que cette assertion à la bien exami-
 ner n'est pas vraie. Peut-on posséder à fonds
 la science de la religion , sans se croire obli-
 gé à saisir tous les moyens d'être utile à nos
 semblables & sur-tout aux hommes que la
 Providence nous a confiés pour leur enseig-
 ner les vérités divines , les moyens de bon-
 heur , les voies d'une félicité temporelle &
 éternelle ? Il n'est donc pas conséquent qu'un
 curé , tel que l'esprit de l'Évangile me le fait
 concevoir , n'embrasse point avec plaisir la tâche
 variée & riche en toutes sortes de fruits , que
 M. B. lui dessine. " Un curé devroit dans ses
 momens de loisir s'éclairer sur la culture des
 champs & sur le jardinage , communiquer
 dans l'occasion ses découvertes à ses habitans ,

les informer de ce qui se pratique avec bon sens dans les villages voisins. Il conviendrait qu'il eût quelque teinture de médecine, non point pour se mêler de la guérison des maladies chroniques ou d'un traitement délicat & difficile, mais pour pouvoir indiquer, préparer même quelques remèdes aisés pour les maux les plus ordinaires, & qui ne sont dangereux que lorsqu'on en abandonne la cure aux recettes diaboliques du maréchal du village „.

La permutation des cures ainsi que des évêchés a toujours paru aux hommes zélés pour le bien des âmes, un usage extraordinairement pernicieux à tous égards. L'on a même osé agiter la question, si un évêque pouvoit sans une espèce d'apostasie ou d'adultère spirituel, quitter son église pour une autre (a). Quelle charité peut-on supposer à un pasteur chez qui l'intérêt étouffe l'affection qu'il avoit vouée à ses enfans spirituels, & que par le premier de ses devoirs il devoit cultiver, figurer & réformer jusqu'à ce que Jésus-Christ, suivant l'expression de l'Apôtre, fût fidèlement exprimé dans toute leur conduite? “ Un homme une fois placé dans une cure & qui le seroit pour toujours, s'accoutumeroit à chérir son local, & bien

Donec formetur Christus in vobis. Gal. 4.

(a) On fait que c'est le fondement de la conduite violente tenue à l'égard du Pape Formose, dont le cadavre fut déterré comme celui d'un usurpateur & d'un intrus. Erreur du tems, mais fondée sur des motifs spécieux.

plus encore des ouailles qui devoient être les fiennes jusqu'à la fin de ses jours; lorsqu'au contraire on laissera la carrière des permutations ouverte, la volonté toujours vacillante de l'homme le portera à combiner sans cesse quelque nouvelle situation: dès lors moins d'attachement de la part du pasteur envers des paroissiens qu'il projette d'abandonner, & moins d'inclination & de confiance de la part des paroissiens envers un curé qu'ils savent vouloir s'éloigner d'eux „. (a)

Les sages conseils de l'auteur sont appuyés par des exemples touchans & persuasifs. Les maximes de la philosophie restent perpétuellement dans l'état de théorie & de spéculation: les lumières de la morale chrétienne produisent des fruits sûrs & sensibles. M^r. B. parle de deux curés de sa connoissance, hommes d'un zèle & d'un désintéressement parfaitement rares, appelés à deux paroisses peuplées de la plus mauvaise espèce d'habitans (b). “ La paresse, le goût de la

(a) Je n'approuve pas ce que dit ensuite l'auteur pour rendre égaux les revenus des curés en les fixant à 600 livres. Quand les curés seront réduits à cette frêle portion congrue, les monastères détruits, les seigneurs transportés par la fureur du luxe & de la frivolité dans les villes, que deviendront les pauvres de la campagne?

(b) Non, je l'ai dit plus d'une fois & le répète toujours avec un plaisir nouveau & une plus pleine conviction*, il n'y a point

* 1. Juill.
1780. p.353.

chasse & l'ivrognerie étoient les moindres défauts de leurs paroissiens : l'étendue & les désagrémens de leur tâche ne les découragèrent point : ils engagèrent le seigneur à prohiber la chasse : ils remirent en vigueur les réglemens qui suspendent, au moins pour de certaines heures, les désordres du cabaret : après ces premiers succès, ils s'occupèrent à les rendre cultivateurs & intelligens,

d'état plus important dans les vues de la religion, plus précieux aux yeux de l'humanité que celui de curé. Il est incroyable de quelle étendue, de quelle conséquence sont les rapports des fonctions des curés avec les mœurs publiques, avec l'état général & particulier des citoyens, avec la situation de leur esprit, & l'impression des événemens divers qui agitent leur existence ou leur fortune. « O pasteurs (s'écrie l'évêque de Senes dans l'éloquent éloge qu'il vient de faire de Mr. Claude Leger curé de St.-André-des-arcs) » Que votre état est pénible, mais qu'il est » grand ! En vain des dignités qui sembleroient plus brillantes, parce qu'elles sont » plus opulentes, voudroient s'élever au dessus » de vous ; toujours l'état pastoral sera le » premier de tous ; toujours les deux Ordres » des pasteurs feront la force & la gloire de » la hiérarchie. Que dis-je ? Parmi toutes les » dignités qui sont sur la terre, en est-il aucune qui mérite autant la vénération & la » reconnoissance des hommes, qu'un état dévoué tout entier à la consolation & au bien » de l'humanité, & à son bien suprême, à » la vertu & au bonheur immortel des âmes ? » Je rendrai compte de cette pièce, vrai chef-d'œuvre de l'éloquence chrétienne. On la trouve chez l'imprimeur du Journal, & à Liege chez Lemarié. &c.

gens : sous un salaire honnête , & dont un galant homme n'accepte jamais la remise , ils les faisoient travailler tour-à-tour dans un jardin bien tenu & rempli de l'hortolage le plus profitable : sans découvrir leur objet , ils leur faisoient don de quelques semences ou de quelques plans ; ils les invitoient à en prendre soin , & ils promettoient à aller examiner la réussite : ils applaudissoient à ceux qui avoient mis la chose à profit , ils marquoient un air de mécontentement à ceux qui avoient manqué d'émulation : ils suivirent la même méthode pour leurs vignes , ils y firent faire les travaux les plus avantageux , & bientôt chaque villageois fut leur imitateur : ils établirent l'abeille auprès de chaque maison : ils étendirent la culture du mûrier , & leur firent connoître la meilleure méthode d'éducation des vers à soie : les filles du village apprirent à la filer , & insensiblement la richesse & l'aisance se répandirent sur leur contrée. Ces deux respectables pasteurs jouissent aujourd'hui de la gloire & de la perfection de leur ouvrage : leurs paisans qui n'étoient que le rebut des environs , en sont maintenant le modele : la population s'est accrue avec les ressources , au point qu'ils ont à ce jour un tiers plus de communians que lors de leur arrivée dans ces villages , qui date de 27 ans : le sentiment pur de leur cœur , & leurs succès les laissent convaincus que leur genre de vie est le préférable , & continuant d'allier des soins essentiels à des plaisirs innocens , ils attendent

avec sérénité la fin d'une carrière marquée par des actes de sagesse & de bienfaits „

M^r. Bouthier a dédié son ouvrage au célèbre archevêque de Vienne, Le Franc de Pompignan, qu'il essaie d'intéresser aux travaux de l'agriculture, d'une manière très-ingénieuse & parfaitement assortie à l'esprit & au caractère d'un ministre de l'Eglise. *J'ai cru que je ne serois point indigne des regards de l'un des interpretes les plus éclairés du Livre Saint, en me rappelant ces paroles de l'Eternel qui, daignant parler des connoissances de Salomon, disoit qu'il avoit traité de tous les arbres, depuis le Cèdre, qui est sur le Liban, jusqu'à l'Hyssope qui sort de la muraille : qui faisant mention de la gloire du Roi Osias, rapportoit qu'il avoit des vignes sur les montagnes & dans le Carmel, qu'il étoit adonné à l'agriculture, qui blâmoit enfin l'oubli des travaux de la campagne en des termes dont notre langue ne*

Eccli. 7. *rend point l'énergie: Ne oderis laboriosa opera & rusticationem creatam ab Altissimo.*

L'éloge que l'auteur fait de cet illustre prélat, prend un nouveau prix dans la nature des circonstances. Le monde chrétien a depuis quelque tems les yeux particulièrement ouverts sur cet habile & intrépide défenseur de la foi chrétienne, dont l'éloquence animée & depuis long-tems si redoutable au mensonge, vient de foudroier les erreurs des Voltaire, des Rousseau, des Raynal, & ne cesse de tonner contre les monstres qui assiégent de toutes parts les murs de

1. Décembre 1781.

503

Sion. Nos neveux se diront que nous eûmes un prélat qui joignoit à l'étendue des vraies connoissances, la pratique solide des devoirs d'un pere des Chrétiens : que ses mœurs étoient saintes, que l'assiduité à ses augustes fonctions étoit constante, que dans la chaire de la vérité il augmenta les progrès de la religion, & que rempli de la charité évangélique il associa le pauvre au patrimoine de son siège... Si la postérité doit être heureuse par le succès de ceux qui vous imiteront, elle sera de même éclairée par les écrits que vous avez destinés à son instruction. Les amateurs des bonnes lettres & d'une piété pure & pleine de dignité, admireront également le ton de votre éloquence, lorsque vous confondez les incrédules ; & la douceur de votre persuasion, quand vous démontrez l'assortiment de la saine dévotion avec l'esprit ; la force de vos preuves, lorsque vous affermissez l'autel de Dieu par les argumens même de l'impie ; & la justesse de vos lumières & de votre discernement, quand vous mesurez les bornes du pouvoir séculier & de l'autorité ecclésiastique : enfin les nations voisines, qui veulent partager nos avantages, réuniront leurs suffrages à ceux des François ; & dans tous les cœurs honnêtes votre gloire aura place avec votre doctrine.



A Sa Majesté Joseph II. Empereur des Romains, Roi de Hongrie & de Bohême, &c. &c. &c. Au jour solennel de son inauguration en qualité de comte de Hainaut. Par Mr. l'abbé Delobel. A Mons, chez C. J. Beugnies.

L'auteur de ces vers qui s'est fait connoître par d'autres poésies en ce genre, * mérite encore ici les mêmes éloges & les mêmes critiques que nous avons cru propres à caractériser sa muse, Il y a du feu dans cette invocation adressée au patriotisme, qu'on peut regarder comme la vertu du jour *.

15 Juillet
1781. p. 22.

O passion du sage ! amour de la patrie !
viens verser dans mon cœur la flamme du
génie,
Echauffe mes transports, anime mes accents ;
Jamais Prince ne fut plus digne de tes chants.

* dont le
nom seul
produit des
extases,
mais c'est
tout.

Les vers suivans seroient d'une beauté égale,
si la chute n'en étoit foible. C'est à cet
égard que le poëte s'oublie le plus souvent.

A nos sermens la terre & les cieux applaudissent :
Les cœurs des citoyens sont les tables d'airain,
Où la fidélité les grave de sa main ;
Rien ne pourra jamais en effacer l'empreinte ;
La joie en traits de feu dans tous les yeux est
peinte.

Des expressions, des objets de comparaison,

devenus d'une mode générale , ont paru encore ici nécessaires à M. D , pour n'être pas en opposition avec les écrivains du bon ton. On voit *des dieux qui reçoivent nos vœux*, *le génie du Prince qui est un dieu*, *des idoles du peuple*, &c. Il y a aussi des *Titus*, des *Marc-Aurèle*, des *Antonin*, gens dont on avoit pu se passer durant 16 siècles, sans en être plus mal, & qui dans un siècle admirateur du paganisme (a) font une fortune vraiment brillante; autres tems, autres goûts.

Je voudrois bien pouvoir rendre compte de toutes les pièces que le parnasse belge a vu éclore à l'occasion des brillans événemens qui viennent d'illustrer nos provinces; mais leur énorme multitude m'empêche de me rendre à ce désir. En remerciant les auteurs qui me les ont adressées, je les prie de ne pas trouver mauvais que je me conforme au goût de mes lecteurs, qui improuveroient très-fortement que pendant plusieurs ordinaires je les entretenisse exclusivement de ces productions, très-intéressantes par le patriotisme qui les inspire, mais où la monotonie est une suite naturelle de l'identité du sujet.

(a) Vain fondement de cette admiration 15
Juillet 1781. p. 409.





LE 9 Octobre, vers quatre heures du matin, le Sr. Méchain, astronome hydrographe du dépôt général de la marine, a découvert une nouvelle comete dans la constellation du Cancer; elle n'étoit point perceptible à la vue simple: sa lumiere très-foible étoit encore diminuée par celle de la lune. A 4 h. 56 m. tems vrai, l'ascension droite de la comete étoit de 126 d. 40 m.; sa déclinaison boréale, 18 d. 59; l'ascension droite a augmenté, du 9 au 10, en 24 heures, de 11 m. & demie; la déclinaison a aussi augmenté de 22 min. & demie.

L'annonce de cette comete rappelle naturellement le souvenir du merveilleux astre dont on a tant parlé il y a 8 mois, & dont les astronomes n'ont rien pu nous dire de satisfaisant. J'ai cru pouvoir assurer dans le tems * que ce n'étoit ni une comete (a) ni une planete (b) ni une étoile

* 15 Mai
1781. p. 144.

(a) On disoit dès-lors que le nouvel astre n'avoit ni queue, ni barbe, ni chevelure, propriétés de toutes les cometes observées jusqu'ici. Mais je soupçonnois que la criniere de cette comete, que j'imaginois pouvoir être chevelue, seroit découverte plus tard; je me suis trompé. Elle a disparu sans avoir rien montré qui indiquât une comete.

(b) Toutes les planetes du système solaire sont connues, il y a long-tems. Depuis l'usage singulierement perfectionné des télescopes

fixe (a) ni un globe errant autour d'une étoile (b); mais en disant ce que ce n'étoit pas, je n'avois pas la présomption de dire ce que c'étoit. J'attendois toujours que les astronomes nous mettroient au fait de la chose. Comme ils s'obstinent à nous laisser dans l'incertitude, il est permis de s'abandonner aux conjectures

pes, on ne peut croire qu'il en existe encore ignorées des astronomes, & l'on croit encore moins qu'il en vient de nouvelles. Il est vrai que Mr. Briquet de la Vaux, qui a observé l'astre en question avec Mr. Cassini, annonce dans une lettre inférée dans le *Courier de l'Europe*, que c'est une *petite planète* qu'on n'avoit point observée jusqu'à présent. Mais le moyen de comprendre que tous les télescopes du monde n'eussent pas aperçu la *petite planète* depuis près de deux siècles qu'ils sont aux aguets pour espionner le ciel? ... Mr. Messier, selon une lettre qu'on a vue dans les *affiches & annonces de Province*, a dit positivement au P. Bertier de l'Oratoire, que cet astre est *beaucoup plus loin & en même tems plus brillant que Saturne*. Or une *petite planète*, qui seroit *plus éloignée* que Saturne & cependant *plus brillante*, seroit un phénomène plus singulier que celui qu'on prétend expliquer.

(a) Elle n'a point de scintillation, comme on l'a dit dès le moment qu'elle fut découverte; & d'ailleurs son mouvement particulier s'oppose à ce qu'on la classe parmi les étoiles.

(b) Une telle idée seroit la plus creuse de toutes; ces globes étant pour le moins très-problématiques & vraisemblablement chimériques; & de plus absolument invisibles, vu que leurs soleils même ne paroissent que comme des points.

tures, d'autant qu'eux-mêmes, s'il leur prenoit envie de nous instruire, n'auroient rien de mieux à nous proposer. Nous croirons donc que cet astre qui n'a rien de commun avec tous les autres, n'est qu'une espece de météore qui dans des régions sublimes & paisibles avoit pris quelque consistance. Cette idée qui fera peut-être pitié à quelques astronomes à bruyante réputation, n'a rien d'étonnant pour ceux qui savent que de très-grands hommes en astronomie ont regardé toutes les comètes, non comme des exhalaisons légères & inflammables (ainsi que quelques anciens l'ont pensé) mais comme des corps solides formés par les vapeurs accumulées de la terre, du soleil & des planetes (a)... On dira que le défaut de parallaxe s'oppose à cette idée; mais 1^o. le moïen de raisonner avec certitude sur la parallaxe d'un astre ou d'un météore dont la position actuelle & ses rapports avec le reste du ciel ne peuvent être précisément déterminés, à raison du peu de tems qu'il se prête aux observations & de l'ignorance parfaite de sa période. 2^o. Qui fait à quelle hauteur les exhalaisons de la terre & des planetes peuvent s'élever? Celles qui seroient le résultat du soleil & des planetes supérieures, doivent circuler dans des régions bien sublimes. Les bornes même de l'atmosphère terrestre nous

(a) Hevelius, Argoli, Kepler, Galilée, de Hire &c, font de ce sentiment.

sont inconnues ; nous savons seulement qu'elle est très étendue & se porte à une étrange distance de la surface du globe (a).

Exam.
Epoq.
10.

J'ai dit ailleurs que les prétendues étoiles fixes qui paroissent & dispaissent dans des espaces très-courts *, étoient vraisemblablement des excrétiens de la même nature que l'étoile dont il s'agit ; & malgré les choses peu gracieuses qu'un astronome célèbre m'a écrites à cette occasion , je crois , depuis l'apparition de l'astre anonyme , pouvoir tenir à cette idée plus fortement que jamais (b).

(a) Alhazen , par la durée des crépuscules , prétend que la hauteur de l'athmosphère est de 44,331 toises. Kepler , par cette même durée , lui donne 41,110 toises. Mr. de la Hire , en parlant de la réfraction horizontale de 32 minutes , établit le terme moïen de la hauteur de l'athmosphère à 34,585 toises. Mr. Mariotte , par ses expériences sur la compressibilité de l'air donne à l'athmosphère plus de 30 mille toises.

(b) Pour ne parler que de la fameuse étoile qui a paru en 1574 & disparu en 1576 , dans la Cassiopée ; il y a de quoi rire en lisant tout ce que les astronomes ont dit de contradictoire touchant son élévation & sa parallaxe (v. l'*Almag.* de Riccioli t. 2. p. 146) elle s'étoit cependant prêtée à la curiosité des observateurs durant deux ans. Que sera-ce de ces lueurs inconnues qui dispaissent après une apparition équivoque de quelques jours ou de quelques semaines ? ~~Inc~~ Incertitude de la parallaxe des comètes , 15. Août 1781. p. 618.



PArmi une multitude de vers qui ont paru à l'occasion de la naissance de Mgr. le Dauphin, on doit distinguer la piece suivante, qui a de la grace, de la facilité, du naturel; & dont la fiction est très-ingénieuse. Elle est de M. Fremont ancien professeur d'éloquence qui tient à Paris une maison d'éducation, & que l'aménité de ses mœurs & la sagesse de ses principes, réunies à des connoissances très-variées, rendent un des meilleurs instituteurs de cette capitale.

Les amours en marche vers le berceau du Dauphin.

De par Vénus, déesse de cythere,
 Sous grosse amende, il fut enjoint naguere,
 A ses sujets, graces, jeux, ris, amours,
 De se munir de leurs plus beaux atours,
 Pour s'en aller tous en pèlerinage,
 Comme vassaux, au Dauphin rendre hommage.
 Point ne fallut les tirer de leurs nids;
 (Trop zélés sont pour semblable message,
 Trop sont ardens à marcher pour Louis).
 Le jour éclos, chacun de sa toilette
 Sortit pimpant, & de fleurs fit cueillette.
 On avoit pris les riches brodequins,
 Les flèches d'or, & les brillans patins,
 Carquois d'ivoire, écharpes les plus belles,
 Bref l'attirail des fêtes solempnelles.
 Les voilà donc le bourdon à la main,
 Papillonnant comme nombreux essaim,
 Sous l'étendard qu'hymen, chef de la bande,
 Voulut porter, orné d'une guirlande.
 Pleins d'un beau feu nos légers pélerins
 Entrent en marche: un des ris eut l'office,
 Comme bedeau de l'active milice,
 De voltiger pour chasser les chagrins,
 S'il en étoit resté sur les chemins.

On ne vit de si bel équipage :
 Tous , deux à deux , rangés selon leur âge ,
 Lutins ailleurs , ici sages , posés ,
 Comme il convient , marchaient les yeux baissés ;
 Si qu'on eût dit , à leurs airs chatemites ,
 Que las du monde , ils s'alloient faire hermites ,
 L'un au Dauphin va remettre ses traits ,
 Comme un hommage à ses tendres attraits :
 L'autre , ingénu , montre avec complaisance
 Jolis bijoux , passe-tems de l'enfance .
 Tel lui présente ample moisson de cœurs
 (Tous les François avoient donné les leurs) ;
 Tel précédé de la chèvre Amalthée ,
 Répand les dons de la corne enchantée ,
 Et court offrir le breuvage innocent
 Qui doit nourrir ce Jupiter naissant ;
 Tel ruminant sa piece avec emphase ,
 D'un air pensif s'avance sur Pégase .
 D'autres , instruits à lire dans les cieus ,
 Venoient après , & d'un œil curieux
 Considéroient avec un télescope ,
 L'astre natal , & dressaient l'horoscope .
 Un couple encor marchoit d'un pas égal ;
 Chacun tâchoit d'effacer son rival .
 Celui qui file auroit-il de la Parque
 Subtilement dérobé le fuseau ?
 Entre ses mains la trame du Monarque
 Grossit à l'œil & brave le ciseau ;
 Qu'il file bien nos plaisirs & sa gloire :
 Ah ! qu'il promet de matiere à l'histoire !
 D'un air riant Euphrasie à côté
 Porte parfums , essence de beauté ,
 Fin coloris , qu'elle-même compose
 D'un suc extrait du lys & de la rose .
 La marche enfin par un groupe charmant
 Est terminée ; on voit un cœur brillant :
 Mainte voix tendre & légère , argentine
 Du chatte hymen célèbre les doux nœuds ;
 Tantôt concerte un triomphe à Lucine ;
 Porte tantôt jusqu'au ciel mille vœux ;
 Chante Louis , pere d'un peuple heureux ,
 Le rejetton qui vient d'éclorre ,
 L'auguste Reine qu'on adore :
 Ce n'est ni Junon ni Pallas ;
 Ce n'est point la morgue éternelle

De ces froides beautés dont l'Olympe est si las,
C'est la plus tendre mere avec tous les appas
De Flore & du printems, quand il se renouvelle.

Mais au palais amours sont introduits
Par le respect qui fait garde à la porte :
On harangua (dès l'enfance il importe
Qu'on accoutume un Prince à tels ennuis) :

Le discours fait, on vit le coriphée
Des dons offerts élever un trophée :
Là tous les arcs, les traits enreclacés
Formoient à l'œil maint chiffre symbolique ;
Ces deux Etats, les écus adossés,
Marquoient assez le rapport sympathique.

Eux *interim* parfumoient l'air d'encens,
Et l'égayoient de cent feux innocens.

On vit aussi les dieux & les déesses
D'un air riant accourir au berceau
Pour faire tous à l'envi leur cadeau,
Et prodiguer à l'enfant leurs caresses.

Les graces répétant cent fois un doux baiser,
L'exercent tour-à-tour comme elles à jaser,
Mettent dans son esprit, sur son front & sa bouche
Tout ce qui charme & plaît, tout ce qui brille &
touche

Plutus lui donne & bijoux & hochet.

Flore lui compose un bouquet.

Roses & Lys ; hélas ! dit-elle,

Si je pouvois rendre immortelle

Votre beauté qui m'enchanté aujourd'hui,

De l'éclat des vertus qui brilleront dans lui

Vous seriez le portrait fidele.

Mars lui fait don d'un baudrier ;

Et pour attacher cette armure,

Qui préface un vaillant guerrier,

Vénus détache sa ceinture.

Le pere dit Minerve, exemple des bons Rois,

De mes plus tendres soins fut l'objet autrefois ;

Je formerai le fils sur les vertus du pere,

Je les embellirai de celles de la mere.

Mais comme, auprès de ce cher nourrisson,

Il s'agissoit d'établir maint office,

Amours briguoient d'entrer à son service ;

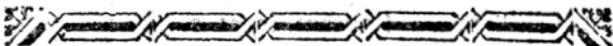
On les choisit pour former la maison ;

Pour grand-maître d'abord on nomma Cupidon,

Sans autre choix aux graces, ses suivantes,

Fut décerné l'emploi de gouvernantes ;

Plaisirs & jeux fervirent de menins :
 On crut pouvoir vivre sans médecins,
 Pour le fretin de la race emplumée,
 Petits oisons de mince renommée,
 Leur titre fut de simples officiers ;
 Pourvoir à tout, trotter, faire message,
 Monter la garde en petits estaffiers,
Ad honores grossir un équipage,
 Bref, le servir, ce fut là leur partage.
 Depuis ce tems, oubliant leur séjour,
 Ils ont fixé leur demeure à la cour.
 Vénus eut beau, sur sa rive isolée,
 Revendiquer sa cohorte envolée ;
 Fut répondu que plus sage Vénus,
 Plus bel amour les avoit retenus.



Lettre à l'auteur du Journal.

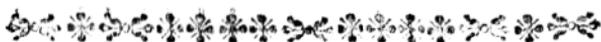
Comme dans le n^o. du 1 Novembre & les précédens, vous appelez quelques fois exreligieux, exjesuite l'adversaire le plus forcené du christianisme, je crains que quelques-uns de vos lecteurs ne prennent le change, en s'imaginant, ce qui est très-faux, que cette victime de la triste philosophie a été engraisée & préparée dans une société célèbre, qui, quelques reproches que ses adversaires lui aient faits, n'a jamais été accusée d'avoir souffert dans son sein des impies & des libertins. Vous savez que longtemps avant la suppression des Jésuites l'écrivain dont il s'agit, avoit rompu tous les liens qui l'attachoient à leur institut, & que lors de la publication de son histoire du parlement d'Angleterre il n'avoit déjà plus rien de commun avec eux. Sa désertion est-elle le fruit

15. Décembre 8171.

515

de ses erreurs , ou ses erreurs sont-elles une suite de sa désertion ? En étoit-il imbu dès-lors ou les a-t-il prises depuis ? C'est ce qu'il est inutile d'examiner. Il professoit le christianisme , & l'on devoit croire que c'étoit sincèrement ; il en a reçu publiquement le sacerdoce , il l'a prêché dans les chaires de la capitale de la France. Si dans son cœur il a démenti ces dehors , les Jésuites ont pu durant quelque tems s'y tromper, aussi bien que le public. Il suffit qu'ils se soient détachés de lui , ou qu'il se soit détaché d'eux avant d'avoir levé l'étendard contre la religion & les mœurs. Je suis &c.

Reponse. Qui doute, que la société éteinte , que ses membres aujourd'hui épars mais toujours réunis dans leur attachement à la foi chrétienne, n'aient d'autre part à l'apostasie de ce prêtre infortuné , que les larmes qu'elle leur a fait verser ? Pour s'en assurer , il n'y a qu'à l'écouter lui-même. *Les Jésuites* (dit-il dans son *Hist. du Parl. d'Angl.*) *les plus philosophes de ceux qui ont annoncé la foi aux barbares , toujours prêts à souffrir le martyre quand il le faut.* Et lui , Raynal , décide que cette foi est la plus ridicule de toutes les superstitions. Il est bien évident que des gens qui sont si peu d'accord , n'ont pas été formés à la même école , ou qu'ils n'ont pas été dociles aux mêmes leçons.



Le mot du dernier Logogriphe françois est *l'Eventail*. Celui de l'Enigme latine, *Senectus*.

LOGOGRIPE.

*L'*On me connoit assez dans toutes les cuisines,
Où je cause souvent d'assez mauvaises mines.
Je crois & je décrois ; & voici mon destin :
En deux coupe mon nom , je suis françois , latin.
Commence donc par l'un : françois , sur la terre,
Je suis rampant , rongeur , & nuisible au par-
terre :
Mais tout autre en latin , toujours je l'embellis,
J'orne un jardin de fleurs , de feuilles , de treil-
lis.
Prends l'autre maintenant : en françois , à la
table
Je suis bon à manger , ou si l'on veut , potable :
En latin , je fais voir qu'un bien n'est pas
commun ,
Et j'assure celui que possède un chacun.



NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 6 Octobre.*)
 La cour d'Espagne est en négociation avec la Porte pour un traité d'amitié, & il faut que l'affaire soit déjà bien avancée, puisque Mrs. Boligny ont demandé le consentement de leur cour pour signer ce traité sur le pied que le Reis-Effendi l'a réglé, savoir qu'on se conformera à celui qui subsiste déjà entre la cour de Naples & cet empire; mais dont on retranchera l'article qui concerne les Puissances barbaresques & qui sera remplacé par un autre dont on ignore la teneur; enfin pour prévenir les allarmes que le ministère ottoman, & sur-tout les gens de la loi pourroient avoir que la conclusion de pareils traités dans les circonstances actuelles ne les engageassent dans une guerre, le secrétaire d'état y a ajouté un article, portant que lorsqu'une des Puissances contractantes, se trouvera en guerre, l'autre sera obligée d'observer une exacte neutralité, & ne pourra donner aucun secours à l'ennemi.

La négociation difficile de la Porte avec le baron de Herbert, intendant de la cour de Vienne, au sujet des 5 navires impériaux pris par les Algériens, n'est pas encore ter-

l. Part.

L I minés

minée : la cour ottomane s'étant engagée à envoyer un capigi-bachi à Alger, tant pour réclamer les vaisseaux pris, que pour travailler à conclure une paix entre cette régence barbare & les cours de Vienne & de Toscane, Mr. de Herbert désira, qu'avant le départ de cet envoyé pour Alger on lui communiquât les instructions, dont il seroit chargé : mais la Porte fit difficulté de se prêter à cette réquisition, de crainte sans doute que Mr. l'internonce ne les trouvât point conçues sur le ton d'autorité, qu'il croiit pouvoir être employé par le Grand-Seigneur à l'égard des Algériens. Enfin cependant, Mr. de Herbert n'ayant pas voulu se désister de sa demande, le Reis-effendi a été forcé de lui faire part des ordres & instructions par écrit, qui seroient donnés au capigi-bachi. Ce que le secrétaire-d'état turc avoit prévu, est arrivé en effet : l'internonce a trouvé la plupart des points de ces instructions si foiblement conçus, qu'il les a entièrement désapprouvés, & qu'il a proposé au Reis-effendi d'en dresser, dans une conférence qu'ils auroient ensemble, d'autres plus propres à porter la régence d'Alger à la restitution des prises autrichiennes & toscanes, & à la conclusion d'une paix avec les cours de Vienne & de Florence. Mais l'on apprend que l'internonce n'a point réussi à son gré dans cette entrevue. Le secrétaire d'état turc, bien loin de consentir à la demande de l'internonce impérial, lui a déclaré ouvertement, qu'il s'en tenoit au traité de

1. Décembre 1781.

219

Belgrade, conclu en 1739, lequel contient un article par lequel la Porte s'étoit rendu responsable à l'égard de la restitution des navires pris par les Dulcignotes dans la mer adriatique; mais que cet engagement ou garantie ne s'étendoit en aucune façon à l'égard des navires, dont les corsaires d'Alger, de Tunis & de Tripoli pourroient se saisir, alléguant au surplus que cela ne pouvoit avoir lieu, d'autant que la cour de Vienne n'étoit pas en paix avec les Algériens dans le tems que le traité avoit été conclu; & qu'ainsi il étoit bien certain que le cas n'existoit pas de maintenir à cet égard ce traité. L'internonce aiant répondu, que dans tous les Firmans, que le Grand-Seigneur avoit accordés depuis 43 ans, les Algériens étoient compris sous l'article concernant les Dulcignotes, & qu'il n'y avoit jamais été fait de différence entre les navires, qui se trouveroient en la puissance des Dulcignotes & ceux qui seroient pris par les Algériens; le Reis-effendi lui a répliqué, que la chancellerie turque avoit commis une erreur à ce sujet, laquelle seroit redressée dans la suite; que d'ailleurs, la Porte, suivant le traité susmentionné, n'étoit obligée à autre chose dans le cas présent, qu'à employer ses bons offices auprès du bey & de la régence d'Alger pour le rétablissement de la paix & la restitution des navires, & n'étoit tenue en aucune manière, en cas que l'intercession n'eût pas son effet, de donner la moindre satisfaction à cet égard. Le Reis-effendi a

non-seulement fait cette déclaration de bouche, mais l'a même fait remettre à l'inter-nonce par écrit. L'on apprend que l'inter-nonce a répondu, que si le ministère turc pensoit, qu'il pouvoit contenter l'Empereur, son maître, par les raisons susdites, il s'en rapporteroit à S. Maj.; mais qu'il ne croïoit pas que le changement, que la Porte se proposoit de faire dans ses Firmans, seroit goûté par sa cour, & que l'on souffriroit encore moins, qu'on leur donnât une force rétroactive. En effet, l'on voit ici des lettres particulières, qui portent, que l'Empereur avoit fait assurer tous les intéressés dans les navires pris en dernier lieu par les Algériens, qu'il leur procureroit la restitution de leurs navires & cargaisons ou une pleine satisfaction; & par conséquent l'on craint que cette affaire ne puisse avoir des suites désagréables pour la Porte. En attendant le commissaire turc, à qui l'on a donné le titre de capigi-bachi (chambellan) partira au premier jour pour Alger, avec un marchand allemand de cette place nommé par l'inter-nonce, pour y agir en qualité d'agent des intéressés dans les navires capturés.

La cour de Vienne a fait, dit-on, sonder la Porte à l'égard d'un échange de quelques districts, lequel, suivant ce qui en a transpiré, consisteroit de la part de l'Empereur, à céder une partie de la province de Cernié, située du côté de la rivière de Pruth; & les Turcs par contre céderoient à l'Empereur un certain país, situé sur une autre

1. Décembre 1781.

521

rivière de Moldavie, nommée le Siret. On assure, que l'Empereur n'a d'autre intention, par cet échange, que de faciliter la marche des troupes, qui sont actuellement obligées de faire un détour par les montagnes, & d'obtenir par-là une communication plus facile entre la Transilvanie & ses nouveaux Etats de Pologne; outre que les limites de la partie de Moldavie, que la Porte a déjà cédée en 1775 à la Maison d'Autriche, seroient rendues par cet échange moins sujettes à des différends. Comme le district que l'Empereur veut céder à la Porte tient au territoire de Choczim qui est actuellement peu de chose, & que cette forteresse turque obtiendrait par-là une étendue de terrain plus considérable, il paroît que cet arrangement ne peut que convenir aux deux Puissances; & par conséquent il n'est pas à croire que cela puisse rencontrer d'obstacles de la part de la Porte, malgré les inquiétudes qu'elle a à l'égard de ses possessions européennes aux moindres mouvemens de la Maison d'Autriche.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 30 Octobre.) Le Roi est arrivé, le 16 de ce mois, à Wisnowieck, où une assemblée nombreuse de la noblesse de ces cantons complimenta S. M. Le bruit du canon célébra la venue du Souverain; les illuminations & un feu d'artifice témoignèrent la joie qu'inspiroit sa présence. Une indisposition engagea le lendemain S. M. à

se faire faire une saignée qui la rétablit entièrement. L'affluence devint si considérable, que le loier d'une petite chambre coûtoit 50 à 60 ducats polonois par semaine. Le prince Radziwill avec une suite de 200 personnes, est au nombre de ceux qui se font empesés de venir faire leur cour au Monarque. Le Grand-Duc & la Grande-Duchesse de Russie étoient attendus, le 27 de ce mois, à Wisnowieck. L. A. I. sont arrivées le 22 à Kiow, où elles ont été reçues par le feld-maréchal Romanzow, accompagné par un grand nombre de généraux & d'officiers russes, qui étoient allés à leur rencontre sur la Dinga. Ces augustes voyageurs sont descendus de voiture pour passer le pont, & sont entrés au bruit du canon dans la ville, où leur séjour a dû être prolongé jusqu'au 24.

Les lettres de différentes provinces de la Turquie, ne font mention que de troubles, d'émeutes, de soulèvemens. Le Albanois au nombre de 12,000 hommes, ont fait une nouvelle irruption dans la Morée & en ont pillé les habitans qui se trouvent en proie à la plus affreuse disette. Les mécontentemens éclatent dans une grande partie des Etats du Grand-Seigneur, & l'on en redoute les suites.

E S P A G N E.

MADRID (le 20 Octobre.) Par les couriers ordinaires nous avons reçu des lettres

ères du camp de Saint-Roch, datées jusqu'au 9 de ce mois, & portant ce qui suit. Dans la matinée du 25 Septembre le feu prit par hazard aux merlons du fort de Sainte-Barbe par la crevure d'un canon voisin qu'on tiroit, & en se communiquant aux autres merlons, il y en eut six brûlés avant qu'on pût venir à bout de le couper. Cet accident attira l'attention des ennemis de ce côté-là, & aussitôt ils y dirigèrent leurs coups, mais ils ne purent empêcher, qu'on ne s'empresât dès le moment à réparer le dommage causé depuis qu'on avoit coupé le feu. En même tems la place continua de tirer comme les autres fois vers les endroits de communication pour les nouvelles batteries que l'on construit de notre côté; & comme ce zèle des Anglois pendant cette nuit-là & les suivantes n'a pas été capable d'interrompre nos travaux, tant dans les communications & les nouvelles batteries qui étoient déjà fort avancées, que dans le rétablissement de ce qui a été détruit par cet incendie; à quoi les troupes se font occupées avec autant de courage que de satisfaction; tout cela a été la cause de plusieurs malheurs. Nous avons eu pendant ce tems-là sept ou huit soldats de divers régimens tués, cinq blessés dangereusement, outre un capitaine du régiment d'Utramadoure, & un sergent avec vingt-deux soldats qui ont reçu de légères contusions. Nos batteries ont répondu au feu des ennemis pendant les nuits ci-dessus spécifiées avec la même vivacité que ci-devant, & selon

les apparences avec le même zèle. Ensuite on observa divers signaux de destruction dans celles des ennemis, tant du côté de la montagne que dans l'enceinte de la muraille, & on peut croire avec fondement qu'ils ont fait une perte considérable des gens qui les servoient. La nuit du 3 de ce mois Don Gerôme de Bueras vint avec douze barques canonnières & six bombardes & se plaça près de l'endroit où mouillent les ennemis, & aussitôt qu'il arriva dans les parages qui lui convenoient, il les plaça sur une ligne de front, & dans cette disposition il commença son feu à 7 heures trois quarts. Il le continua jusqu'à dix & demie; alors n'ayant plus de munitions il fit le signal de retraite, & l'exécuta en très-bon ordre sans aucune perte de ses navires ni des gens de son équipage. Ses bombes furent dirigées avec beaucoup de dextérité sur toute l'étendue de la montagne; les unes creverent près du pâtre & des batteries de la pointe de terre, les autres du côté de l'Est sur le camp & autres endroits principaux; & ces circonstances nous font juger que le dommage a été de conséquence. La place ne cessa pas de répondre par un feu varié, surtout par des canons chargés à mitraille; mais il ne fut pas si vif & si soutenu que dans les autres attaques.

On assure que la cour a reçu, de l'Amérique méridionale, des détails dont le public attend la communication avec une vive impatience. Ils consistent, à ce que

l'on prétend, dans ce qui suit. Le soulèvement de quelques tribus indiennes, qui avoit causé des allarmes dans le Pérou & sur la Plata, a fini par le supplice des chefs des conjurés. Le maréchal - de - camp del Vallo, après avoir dispersé l'armée de Tupac-Amaru, trouva dans son camp six pieces de canon d'un calibre plus fort que celui qu'avoient les Espagnols: on ne conçoit pas comment cette artillerie a pu être transportée à 400 lieues dans les terres, sans que le gouvernement en ait été instruit: on a trouvé dans l'Aldée que Tupac-Amaru nommoit sa capitale, beaucoup d'armes, de poudre & de munitions. La femme, les enfans & l'oncle de ce rebelle sont tombés au pouvoir des vainqueurs, ainsi que six caisses d'argenterie & deux malles remplies de papiers qui contiennent sa correspondance, & qui donneront les notions nécessaires sur les instigateurs & les agens secrets de cette rébellion. Une chose extraordinaire, c'est que dans la bataille qui détruisit l'armée rebelle, & qui eut lieu le 6 Avril, nous n'avons perdu que 3 hommes.

MAHON (le 16 Octobre) Le 9 de ce mois, notre général, aiant confié le commandement de l'armée à Don Felix Busch, partit du camp à la pointe du jour, accompagné du marquis & du comte de Crillon, ses fils, de Don Carlos le Maure, chef du génie, & du prince de Sangro, l'un de ses aides-de-camp, pour aller à Fornella, & ensuite à Ciudadella, dans le dessein de

reconnoître ce port, & de le mettre à l'abri d'un coup de main. Le même jour sur le midi, les ennemis détachèrent une barque armée, avec des troupes à bord, sur l'extrémité de notre droite au bord de la mer: ils paroissoient avoir deux objets: le premier, de reconnoître une batterie que nous avons dans cette partie, & le second d'attirer toute notre attention de ce côté. Ils firent sortir en même tems cinquante hommes du fort Marborough, comme s'ils avoient voulu attaquer la batterie, en même tems par terre & par mer. Les postes établis dans cette partie repoussèrent également les deux attaques; mais Don Felix Busch ayant été informé de cette double attaque, fit renforcer ces deux postes par 250 hommes, en cas que l'ennemi revînt à la charge: il ne reparut plus; & cette journée, ainsi que celle du lendemain, se passa sans autre événement. Le 11, le duc de Crillon revint au camp à une heure après minuit, & se disposa à prendre quelque repos, lorsqu'à six heures du matin, il fut informé qu'à cinq heures les ennemis avoient débarqué du côté du fort Philippet, dans la cale de Sandy-bay, un corps de troupes, & un autre derrière la tour des signaux, & qu'ils avoient surpris 80 travailleurs sans armes, qui avoient ordre de se replier à la première alerte, vers un poste inexpugnable: on avoit posté à cet effet douze sentinelles qui devoient les avertir par des coups de fusil, dès l'instant qu'ils verroient s'approcher des barques ennemies.

mies. On trouvoit par cet arrangement le moyen d'épargner à l'armée la fatigue de 1000 hommes de garde nécessaires pour défendre une hauteur, où on peut arriver par trois routes différentes, & on préparoit l'emplacement des batteries, & la facilité des communications & des travaux, sans autre risque que celui d'abandonner un terrain découvert, où l'ennemi ne pouvoit pas songer à se loger. Le brigadier Don Gaspard Bracha, de garde au camp, en donnant avis au duc de Crillon de ce mouvement de l'ennemi, l'avertit en même tems qu'il venoit d'envoier un détachement de 150 hommes au poste attaqué, & le général en fortant, rencontra en effet ce détachement; mais informé bientôt que l'ennemi avoit du canon, & un corps de 800 hommes, & qu'il étoit maître de toute la montagne, appelée la Mola, où est la tour des signaux, il fit marcher sur le champ du canon, & 2000 hommes composés de grenadiers, de chasseurs, & du régiment des dragons à pied d'Almanza. Don Ventura Caro, colonel de ce régiment, commandoit l'avant-garde de ce corps: Don Felix Busch étoit à la droite de l'armée, & le duc de Crillon lui-même se mit à la tête des troupes pour commander l'attaque. L'ennemi voyant cette vive & bonne disposition, n'eut rien de plus pressé que de se rembarquer avec précipitation, en nous abandonnant ses outils: il fut impossible de joindre son arriere-garde, parce que nos troupes eurent à faire une lieue de plus que lui, par des chemins impraticables, afin d'éviter le

feu du fort St. Philippe qui balaioit la route, par laquelle les troupes angloises se retirent.

Il paroît que le but des ennemis étoit de s'emparer de la tour des signaux, où les 12 soldats qui s'y étoient retirés se font défendus avec une valeur signalée, & jusqu'au moment qu'ils ont reconnu qu'on alloit les faire sauter, & de raser l'hôpital des Russes à la démolition duquel ils avoient commencé de travailler; ce qui n'empêchera pas que ce bâtiment ne nous soit toujours de la même utilité. A 10 heures du matin du même jour, la tour des signaux, & tous nos postes dans cette partie, ont été repris, & les travaux de la batterie que notre général veut y élever se continuent: il est décidé à soutenir ce poste dont le feu défendra en même-tems l'entrée du port, & battra de revers la redoute de la Reine: en conséquence, il y a laissé un corps de 1000 hommes, sous les ordres du comte de Cisuentes, maréchal-de-camp, & du colonel Don Ventura Caro (a).

(a) Une description du fort St. Philippe, ne peut qu'intéresser dans les circonstances présentes. « Les approches de ce fort sont défendues par un rocher, qui oblige les assiégés à transporter beaucoup de terre pour se couvrir & élever leurs batteries: le glacis & le chemin couvert sont également taillés dans le roc, palissadés, minés, contremnés & garnis de batteries de canon, qui en défendent les approches; des lunettes & de pe-
tits

Le 12 de ce mois, il arriva de Toulon une frégate françoise, aiant à son bord le

tits forts de distance en distance sont aussi munis d'artillerie & défendent le glacis & le chemin couvert. Chacun de ces ouvrages est enceint d'un fossé de 20 pieds de profondeur, taillé dans le roc vif, avec une galerie couverte à créneau pour se mettre à l'abri. Tous les ouvrages extérieurs ont des communications souterraines entre eux & le corps de la place, avec une infinité de retraites pour les troupes; toutes ces communications taillées dans le roc, dispensent de relever les gardes, parce que les troupes employées à la défense de ces ouvrages, y sont en sûreté & à l'abri. Les lunettes ont de plus des communications à rez-du-terrein ou des chemins couverts, palissadés & garnis de distance en distance de batteries de canons & de mortiers. Dans les souterrains, où les communications forment un labyrinthe, sont creusés des puits à bascules pour y arrêter l'ennemi, s'il pouvoit parvenir à s'en emparer, & des traverses qui roulent sur un pivot & garnis de fusils que l'on peut faire partir au même moment. Le corps de la place, environné d'un chemin couvert contreminé, est défendu par des contre-gardes & demi-lunes; les murs, hauts de 60 pieds & défendus par un fossé de 36, sont taillés dans le roc, & dans le fossé une galerie à merlettes communique à des logemens pour les troupes qui servent à sa défense. La tour, enfin, est un carré flanqué de quatre petits bastions, dont les murs ont environ 20 pieds de hauteur, & le fossé 40 de profondeur, également taillé dans le roc, avec une galerie & des logemens comme aux autres ouvrages. L'intérieur de la tour forme une place d'armes de 12 perches environ en carré; trois corps de caernes & magasins taillés dans le roc, & à l'épreuve

comte de Crillon, fils du général, & colonel d'un régiment d'infanterie françoise, ainsi qu'un commissaire des guerres, le directeur des vivres & quelques personnes, employées dans l'armée de France, dont le comte de Crillon annonça la prochaine arrivée. Les bâtimens expédiés de Barcelone avec des troupes & des munitions nous arrivent lentement & successivement, le convoi aiant essaié des coups de vent qui l'ont dispersé.

I T A L I E.

ROME. (*le 30 Octobre.*) On a trouvé dans les fouilles que fait faire S. E. le cardinal Furietti à la vigne de l'Empereur Adrien, à Tivoli, un morceau de jaspe sanguin avec des améthistes incrustées, de la longueur de huit palmes sur quatre de largeur; deux piéces de mosaïque antique; une quantité de sculptures en marbre antique & moderne; 24 piéces de différentes monnoies, & la plus belle statue que les ravages du tems aient épargnée jusqu'à nos jours, représentant Esculape.

S. S. fait fréquemment les promenades utiles

l'épreuve de bombe regnent autour; au-dessus s'éleve le mur qui domine tous les ouvrages extérieurs & la campagne. Depuis 1756 jusqu'à ce jour, la cour de Londres a encore ajouté aux dépenses faites pour ces fortifications & pour d'autres dans l'isle, une somme d'environ un million & demi de livres sterling.

les à la conservation de sa santé. Son amour pour les arts & sa bienfaisance pour les artistes, entrent souvent dans leur objet. Les encouragemens que S. S. leur donne en visitant elle-même leurs ateliers, & les ouvrages qu'elle leur fait exécuter tant pour le Musæum du Vatican que pour l'ornement de ses appartemens, excitent leur émulation & forment pour eux un dédommagement des pertes que les troubles de l'Europe leur occasionnent.

M^r. Riminaldi, sous-doyen de la rote sacrée, pour embellir & enrichir le Musæum de l'université pontificale de Ferrare sa patrie, y a fait conduire il y a quelques jours sept grandes caisses contenant ce qui suit : Un tableau en mosaïque de la même façon & de la même grandeur que le célèbre original qui se trouve dans le Musæum du Capitole, représentant les célèbres colonnes trouvées dans l'excavation qu'à fait faire le feu cardinal Furietti à la maison de plaisance de l'Empereur Adrien à Tivoli ; *item* une table de 8 palmes de long & de 4 de large, marquetée de très-belles améthistes & autres pierres, dans la longueur de 6 palmes & la largeur de 3, & qui est toute encadrée de marbre sanguin, avec son pied artistement travaillé & bien doré : *item* deux petites tables de mosaïque antique, longues de 4 palmes & larges de $2\frac{1}{2}$; *item* un recueil de sculptures de marbre, partie à la moderne & partie à l'antique, au nombre de 27 pieces & têtes des plus célèbres artistes dans l'histoire ;

avec une très belle statue antique de la hauteur de 4 palmes représentant Esculape.

Nous venons d'apprendre avec beaucoup de chagrin que l'Empereur a supprimé le college hongrois établi en la ville de Bologne, & que les pensionnaires qui y demouroient sont déjà partis pour retourner en Allemagne. On vendra incessamment les biens meubles & immeubles de ce college.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 4 Novembre.) Le 21 du mois dernier on célébra à la cour la fête de sainte Thérèse, titulaire de l'Ordre militaire de Marie-Thérèse. A onze heures du matin S. M. l'Empereur, en qualité de Grand-Maître de cet Ordre illustre, accompagné de Mrs. les grands-croix, commandeurs & chevaliers, se rendit à la grande chapelle de la cour, pour entendre la Messe chantée en musique, après laquelle le Monarque avec sa suite retourna à la cour & dina en public dans la grande *antichambre* sous le dais. Leurs Exc. Mrs. les *grands-croix* eurent l'honneur d'être placés à une autre table à quelque distance de leur auguste Souverain : Mrs. les commandeurs & chevaliers dînerent dans la salle des chevaliers.

Le 29 il arriva ici un courier de Versailles qui a apporté l'agréable & importante nouvelle que S. M. la Reine de France, sœur de notre auguste Monarque, est heureusement accouchée d'un Dauphin le 22 du mois

d'Oct. Il y eut hier gala à la cour à cette occasion, & l'Empereur daigna recevoir du nonce apostolique, du cardinal-archevêque de cette ville, de ses ministres, de ceux des Puissances étrangères & de la noblesse des deux sexes, les félicitations & les hommages respectueux sur un événement aussi intéressant. Ensuite S. M. Impériale & S. A. R. Monseigneur l'Archiduc Maximilien dînent en public. Le même jour on donna le spectacle *gratis* au théâtre national, à celui de la porte d'Italie & à celui de Léopoldstadt. S. M. a fait distribuer des présens dignes de sa munificence, au courier qui a apporté l'agréable nouvelle de la naissance du Dauphin, & au chargé d'affaires de France, qui l'a présenté à S. M. I. On croit que le comte de Kaunitz-Questenberg, ci-devant ambassadeur de notre cour à celle de Madrid, sera chargé d'aller complimenter S. M. T. C, à cette occasion, & offrir les présens de notre Monarque pour Mgr. le Dauphin.

Le 1 de ce mois, fête de tous les Saints, & l'une de celles que l'Ordre de la Toison-d'or célèbre avec plus de solennité, l'Empereur, accompagné des chevaliers du dit Ordre décorés du grand collier, & suivi de toute sa cour, se rendit à la chapelle impériale, où Mgr. Garampi, nonce du St. Siège, officia pontificalement: le soir, on y chanta les vigiles. S. M. I. & Mgr. l'Archiduc Maximilien, Grand-Maître de l'Ordre-Teutonique &c, y assistèrent, ainsi qu'à la

Messe qui fut chantée le lendemain pour les trépassés.

Il y a 8 à 10 jours que dans les environs de Woltersdorff, on rassemble le gibier des endroits les plus éloignés: l'Empereur se propose d'y donner au Grand-Duc de Russie la plus magnifique chasse qu'on ait jamais vue. Il y a déjà quelque tems que ce Monarque a donné ordre d'environner de murailles le parc, ce qui fera une dépense de 170 mille florins, d'autant que cet emplacement a plus de 7 milles de circuit.

Le général comte de Wurmser, a été, en conséquence de la dernière ordonnance de S. M. I, en faveur des protestans, installé comme chambellan en exercice; ce qui étoit jusqu'ici sans exemple, quoique la religion protestante ne fût point un obstacle pour en obtenir le titre & le rang.

PETER-WARADIN. (*le 12 Octobre.*) L'artillerie de la forteresse de Belgrade, a annoncé, ces jours derniers, par de bruyantes décharges, l'arrivée des especes envoyées de Constantinople pour la solde des Janissaires. Nous avons appris peu de tems après, qu'il s'étoit élevé, lors du paiement, des discussions auxquelles avoient succédé quelques désordres. Osman-Effendi, aga des Janissaires, qui avoit été exilé, il y a quelque tems, rétabli dans cette place par un firman du Grand-Seigneur, est présentement de retour à Belgrade. — Deux négocians russes, Mrs. Fillimanow & Morvit, sont arrivés ici le 4 de ce mois, avec trois navires chargés de

1. Décembre 1781.

535

400, 000 faux de Styrie, & de quelques autres articles. Ils continueront leur voyage sur le Danube, jusqu'à la Mere-noire, pour retourner de-là en Russie. Le transport des ouvrages en fer, qui se faisoit jusqu'ici par terre, se fera à l'avenir par la voie de la navigation. — Les Tyroliens qui sont dans l'usage d'approvisionner de ferins, toutes les années, les Etats du Grand-Seigneur, où les grands & les gens riches aiment beaucoup ces oiseaux, ont passé ici, le 6 de ce mois. Ils en avoient environ 3000.

DRESDÉ (le 26 Octobre.) Avant hier entre onze heures & midi Son Altesse Roiale la princesse de Sardaigne, épouse future de Mgr. le prince Antoine de Saxe, arriva dans cette capitale avec le cortège suivant. “ Un postillon, un chasseur, un courier, deux pages de S. A. S. Elect. & un officier des postes: ensuite venoient 16 postillons, marchant deux à deux & donnant alternativement du cor: deux écuiers de Mgr. l'Electeur; huit chasseurs, avec un maître des forêts, suivis du carrosse de Son Altesse Roiale, de celui du commissaire électoral & des autres carrosses de voyageurs. Les trois régimens d'infanterie qui sont ici en garnison, s'étoient formés en haie depuis la porte, nommée le See-Thor jusqu'auprès du palais; & au passage de l'auguste princesse par Korbiz & Friedrics-Stadt, elle fut chaque fois saluée de 50 coups de canon. Le même soir ces deux illustres époux reçurent la bénédiction nuptiale dans la chapelle du château;

M m 2

ensuite toute la famille électoralé soupa en gala. Le 25 on chanta le *Te Deum* au bruit des canons & d'un feu de rempart, exécuté par l'infanterie. Le 26 au soir bal paré. Le 27 à midi table ouverte; le soir gala & opéra: le 28 bal au soir.

L'Electeur notre Souverain, a fait diverses promotions, à l'occasion du mariage du prince Antoine avec la princesse de Sardaigne: les généraux-majors de Carlsbourg, de Flemming, de Shiebell, de Stutterheim, & le baron de Sacken, ministre plénipotentiaire de notre cour à celle de Pétersbourg, ont été élevés au grade de lieutenant-général, & le colonel de Wetterodt à celui de général-major. Le régiment de l'Electrice, infanterie, a été donné au lieutenant-général de Benigsen dont à l'avenir il portera le nom.

MUNICH (*le 13 Novembre.*) Tout ce qu'on a dit dans différentes feuilles publiques, touchant l'érection de quelques commanderies de Malte *, est faux dans plusieurs circonstances, qu'on ne pourra rectifier avec certitude, que lorsque cet arrangement aura reçu la sanction de Malte qui doit nécessairement intervenir comme partie acceptante.

BERLIN. (*le 12 Novembre.*) Il paroît une déclaration ultérieure de S. M. le Roi de Prusse, concernant la navigation des ses sujets durant la présente guerre entre les Puissances maritimes.

« Quoique le Roi, par sa déclaration publiée le 30 Avril de cette année, ait asser-

* 1 Nov.
1781. p.302.

fait connoître ses intentions & la résolution qu'il a prise d'observer la plus exacte neutralité dans la présente guerre entre les Puissances maritimes, & qu'il ait fait donner à cet égard les ordres les plus étendus à ses sujets de ne point abuser des avantages d'une navigation libre en l'exerçant au détriment des Puissances belligérantes; néanmoins Sa Maj. ayant été informée par différentes plaintes fondées & légitimes qui lui sont parvenues, que des navires étrangers appartenans même à des sujets de quelques-unes des nations belligérantes, osent naviguer à la faveur & sous la protection du pavillon prussien, & faire la contrebande, elle se trouve nécessitée de réitérer ses défenses & d'ordonner par la présente de ne plus accorder à l'avenir la protection de son pavillon qu'à ceux de ses sujets qui pourront se qualifier comme tels par leur domicile, leurs possessions & leur établissement permanent dans ses Etats; elle déclare en outre de la manière la plus solennelle, que toutes les fois que des navires étrangers qui ne seront pas munis de passeports prussiens, entreprendront dorénavant d'arborer son pavillon (ce que S. M. ne sauroit empêcher en pleine mer) elle leur refusera non-seulement tout secours & toute protection, mais les abandonnera à leur propre sort. En revanche, le Roi attend de la justice & de l'équité des Puissances belligérantes qu'après cette déclaration formelle de sa part & vu l'impossibilité où S. M. se trouve d'empêcher tout abus de son pavillon, qu'elles ne voudront point s'en prendre à ceux de ses véritables & fideles sujets qui ne seront pas trouvés en faute ».

« Mais comme en général la sûreté de la navigation & l'observance d'une exacte neutralité ne dépendent pas tant du pavillon que de l'authenticité des passeports dont les navigateurs doivent être munis; S. M. pour prévenir désormais autant qu'il sera possible tout abus ou contravention en ce point, ordonne expressément que ceux de ses sujets commer-

çans qui auront à naviguer ou à expédier des cargaisons dans des mers & pour des côtes ou régions fort éloignées, n'aient plus à se pourvoir de passeports comme ci-devant aux magistrats ou autres collèges des lieux, mais qu'ils s'adresseront directement pour cet effet à son département des affaires étrangères à Berlin, d'où les passeports nécessaires & munis du sceau-royal leur seront délivrés, après qu'ils se feront dûment qualifiés en joignant à leurs demandes les connoissemens usités, une liste exacte de leurs cargaisons & des certificats authentiques de la part des magistrats ainsi que de la chambre de guerre & des domaines des provinces respectives, qui attesteront que les propriétaires qui doivent être désignés sous leur propre dénomination, sont véritablement sujets du Roi. On exempté cependant de cette obligation les navigateurs prussiens qui trafiquant uniquement sur la Mer baltique, n'étendent pas au-delà leur commerce, ainsi que ceux qui partant des ports d'Ostfrie font de petites courses soit dans la Mer du nord, soit pour les ports de la Grande-Bretagne, ou pour ceux des Pais-bas-unis, lesquels navigateurs, vu leur grand éloignement de la capitale, la modicité de leurs cargaisons & la perte de tems qu'ils feroient, pourront comme ci-devant se pourvoir de passeports au magistrat de la ville d'Emden sous l'inspection particulière de la chambre de guerre & des domaines de la principauté d'Ostfrie ».

« Au reste, cette présente ordonnance devant servir de suite à la déclaration du 30 Avril, n'y dérogera en aucun point; elles serviront plutôt toutes deux de réglemeut pour la navigation des sujets commerçans du Roi, qui auront à s'y conformer inviolablement ».

Donné à Berlin, le 3 Novembre 1781.

Par ordre spécial de Sa Majesté.

(Signé) Finckenstein. E. F. v. Hertzberg.

A N G L E T T E R R E.

LONDRES (le 10 Novembre.) Le parlement d'Irlande s'étant rassemblé, les communes délibérèrent d'abord sur divers objets qu'on croit importans; entr'autres pour nommer une commission qui examinera l'état du commerce entre l'Irlande & le Portugal, afin de constater les raisons pour lesquelles l'importation des manufactures d'Irlande est restreinte dans les Etats du Portugal, sous prétexte d'un droit sur le vin de Portugal importé en Irlande au-delà de la proportion établie en Angleterre & contraire à la différence observée entre les droits sur les vins de Portugal & ceux des autres nations selon les traités. Mais on fit observer qu'il y avoit eu une erreur de calcul; que les droits sont les mêmes en Irlande qu'en Angleterre, qu'on attendroit l'effet de l'entremise du ministère britannique pour ajuster ce différent; & l'affaire fut remise à une délibération ultérieure à la pluralité des voix. Le Roi se reposant sur la fidélité & l'affection de son peuple d'Irlande, a résolu d'en détacher 3 régimens d'infanterie & quelques autres corps tirés des troupes réglées de ce pays-là, pour passer en Amérique, comptant fermement que les troupes des associations armées sont plus que suffisantes, avec ce qui restera de troupes réglées, pour repousser les ennemis, s'ils tentent quelque entreprise contre ce royaume-là.

La cour a publié l'extrait des dépêches reçues le 3 de ce mois du général Clinton & des amiraux Graves & Digby. Les premières dépêches qui nous viendront de ce pays-là, seront probablement de grande importance. Il paroïssoit qu'il devoit absolument y avoir une action entre la flotte angloise & la françoise, puisque la première se dispoit à aller chercher la seconde à la baie de Chesapeake. En second lieu si l'armée des François & des Américains est forte de 12 mille hommes, comme on le mande, ils n'auront pas manqué de profiter de cette supériorité pour attaquer le lord Cornwallis, qui les aura attendus de pied ferme dans une position avantageuse, bien retranché & pourvu de vivres pour deux mois. Le général Clinton se proposoit de passer par terre ou par mer avec un renfort de 4000 hommes, & M^r. Washington paroïssoit aussi s'avancer vers la Virginie afin de travailler de concert avec le corps de M^r. de la Fayette. Ainsi on ne doute point qu'il ne se soit passé quelques scènes importantes de ce côté-là. — Le nombre de troupes que la cour se propose d'envoier en Amérique, consistera environ en dix mille hommes, composé de deux régimens allemands, trois d'Irlande, trois de la Grande-Bretagne & des détachemens de différens corps. La flotte fera aussi considérablement augmentée & on fera tous ses efforts pour terminer la guerre à notre avantage. — Toute la flotte de l'amiral Darby est rentrée dans les divers ports où les vaisseaux doivent être

incessamment radoubés & approvisionnés afin de pouvoir être remis en mer. Une escadre de 12 à 14 vaisseaux de guerre repartira bientôt pour aller à la rencontre de notre flotte qui vient de la Jamaïque, dont un navire vient d'arriver à Douvres, ce qui nous fait croire que cette flotte n'est pas fort éloignée de nos côtes.

On prétend que, suivant des lettres nouvellement reçues de Gibraltar, les présens que notre cour a fait faire au Roi de Maroc, ont produit une nouvelle révolution dans ses dispositions à notre égard, & qu'il a permis à ses sujets, ainsi que la régence d'Alger l'a fait de son côté, d'apporter des vivres à Gibraltar : on ajoute même qu'une flotte de leurs corsaires croise dans la Méditerranée & s'empare des bâtimens françois & espagnols qu'elle rencontre.

Des lettres de Lisbonne portent, dit-on aussi, que la Reine de Portugal a déclaré à l'ambassadeur de France, qu'elle étoit déterminée à ne jamais accéder à la neutralité-armée, que considérant les Américains comme des sujets rebelles à leur légitime Souverain, elle ne vouloit point permettre l'entrée de ses ports à leurs vaisseaux, & qu'elle avoit donné l'ordre de saisir ceux qui y entreroient.

Voici un récit abrégé d'une affreuse tempête, qui a ravagé l'île de la Jamaïque.

Le 1 Août, sur les 3 heures, s'éleva au sud un vent terrible, qui ne tarda pas à s'étendre sur tous les points du compas ; sur les 9 heures, c'étoit un ouragan complet,

qui dura avec la plus grande violence jusqu'à 11 heures, soufflant pendant tout ce tems du sud-est, accompagné d'une pluie violente & continue; le vent & la pluie ne cessèrent que le lendemain matin sur les deux heures. L'état déplorable des vaisseaux est plus facile à concevoir qu'à décrire; 73 navires, y compris les chaloupes, les schooners & d'autres bâtimens, étoient sur le rivage entre Ruffels-Hulz & le chantier du Sr. John Vernon, & plusieurs autres à l'occident de la ville; c'étoient presque tous des bâtimens légers: la plus grande partie a été ruinée, ou peut-être remise à flot, mais non sans avoir essuïé beaucoup de dommage. On calcule que l'eau est montée dans le port de cinq à six pieds; elle a noïé le fond des chantiers & entraîné une quantité considérable de piéces pesantes. Quant à la plus grande partie de la flotte qui retournoit à Port-royal, son sort est des plus déplorables; deux vaisseaux chargés ont été engloutis, 35 brisés sur la côte. Plusieurs maisons de la ville ont été renversées; on a trouvé deux Nègres noïés dans les rues, attendu que l'eau montoit avec une étonnante rapidité. Le vaisseau de S. M, le Pélican, aiant été jetté sur Morantkei, on le juge entierement perdu; l'équipage a pourtant été sauvé, à l'exception de 4 hommes. Plusieurs autres navires ont échoué en divers autres endroits; quelques-uns ont été remis à flot; & l'on a sauvé plusieurs effets qui flottoient près du rivage. Le vaisseau de S. M, le Southampton, après un vif combat avec une frégate françoise du Cap-françois, aiant perdu ses mâts dans cette dernière tempête, est à présent sur le Wreck-Rift, où l'on a envoïé quelques bâtimens à son secours. La fureur de la tempête s'est étendue dans toute l'isle, mais non par-tout également. A Ste-Anne, à Ste-Marie & à West-Moreland, toutes les cannes à sucre & les autres plantes qui se trouvoient dans la campagne, ont été détruites.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 20 Novembre.) L'on apprend que la cour de Versailles a choisi le ministre de la cour d'Angleterre, résidant à Bonn, pour faire la notification de la naissance du Dauphin à la cour de Londres; & que pour cet effet, M^r. de Vergennes a fait tenir par courier au chevalier de Caufan, secrétaire de légation de la cour de France, actuellement chargé des affaires de sa cour, en l'absence du comte de Chalons, deux lettres, écrites de la propre main du Roi de France, aux adresses de LL. MM. le Roi & la Reine d'Angleterre, avec ordre audit chargé d'affaires de remettre d'abord les deux dites lettres à M^r. Heathcote, ministre de la cour d'Angleterre; & en conséquence le chevalier de Caufan s'est rendu immédiatement après l'arrivée dudit courier chez le susdit ministre britannique & lui a remis les deux dites lettres, que M^r. Heathcote a expédiées aussi-tôt par un courier pour Londres. On ne peut qu'applaudir aux égards que les Souverains chrétiens ont les uns pour les autres, lors même qu'ils sont en guerre entr'eux (a).

On dit que l'Empereur a dessein de faire démolir les fortifications de toutes les villes fortes des Pais-bas (excepté Luxembourg &

(a) Réflexion de Montesquieu sur ce sujet, z. Novembre 1781. p. 318.

la citadelle d'Anvers) & de faire vendre le terrain sur lequel sont construites lesdites fortifications. Cette nouvelle mérite confirmation. — On apprend d'Eckeren, que l'on est occupé à mettre en état de défense les fortifications hollandoises dans les forts Frédéric-Henri, Lillo & Kruys-Schanz, ainsi que Liefkenshoek ; & que même on y dressoit de nouvelles batteries.

LA HAYE (le 15 Novembre.) Pour célébrer l'heureuse époque de la naissance de Mgr. le Dauphin, le duc de la Vauguyon, ambassadeur de France, fit chanter le 9 un *Te Deum* solennel dans sa chapelle, lequel fut exécuté en musique. A l'issue de cet acte religieux, Son Excellence donna dans son hôtel, dont la façade superbement illuminée, étoit ornée d'environ 12 mille transparens, & de plusieurs centaines de pots à feu, un somptueux souper & un magnifique bal, auxquels assistèrent Leurs Altesses Sérénissimes & Roiale, les ministres étrangers ainsi que plus de 300 personnes du premier rang, qui avoient été invitées.

Le duc de Brunswich vient de publier un avis ou mémoire, dont il a remis l'original à Mgr. le Prince Statthouder, à la secretaire duquel il a été déposé. Il en a été distribué ou envoié des copies aux membres de l'assemblée de la province, aux ministres d'état, & à un très-grand nombre d'autres personnes de différent rang. En voici la traduction.

Le fougigné duc de Brunfwich étant devenu depuis quelques mois l'innocent objet de la calomnie la plus malicieufe, & s'étant adreffé à ce fujet à L. H. P. les Etats-Généraux des Provinces-unies, dont il tient la commiffion comme feld maréchal de cet Etat, a bien eu provisionnellement la fatisfaction, que L. H. P. ont déclaré par réfolution du 2 Juillet 1781, " qu'il ne s'eft manifefié à L. H. P. aucunes raifons, qui pourroient donner quelque lieu à des accusations & à des infinuations de mauvaife foi & de corruption, telles qu'on en a avancées à fa charge & qu'on en a répandu dans le public par des écrits anonymes, des libelles diffamatoires, & des bruits flétriffans ; Que L. H. P. les tiennent au contraire pour des fauffetés & des calomnies injurieufes, inventées pour flétrir & bleffer fon honneur & fa réputation, tandis que L. H. P. le reconnoiffent foient lui, duc de Brunfwich, comme parfaitement pur & innocent du blâme, qui a été honteufement jetté fur lui par les fufdits libelles & bruits injurieus " ; comme il a eu de plus la fatisfaction, que déjà quelques provinces ont pris à ce fujet des réfolutions fatisfaisantes, tandis que chez d'autres fon affaire eft encore en délibération. Mais à fa douleur il a dû éprouver, que ce non-obftant quelques gens ne craignent pas, pour atteindre leurs vues malicieufes & pernicieufes, de continuer à écrire & à répandre des libelles diffamatoires & remplis de fauffetés, & à les placer dans les nouvelles publiques, pour noircir encore davantage fa réputation & fon honneur, ainfi qu'à induire le public par des difcours calomnieus dans l'idée, " qu'il auroit donné à Mgr. le Prince Statthouder des confeils pervers, au déavantage de la république ; & que particulièrement il feroit la caufe de la prétendue mauvaife adminiftration des affaires, qui regardent la marine " ; oui même que la méchanceté eft montée à ce degré, que, quoi qu'il

qu'il se soit déjà adressé le 21 Juin de l'année courante à L. H. P. avec l'offre de soumettre sa conduite à un examen rigoureux, l'on tâche néanmoins de faire croire, qu'il craint de se purger aux yeux de la nation du blâme, dont on le flétrit de cette manière. Il se croit donc actuellement obligé (ne pouvant se résoudre à continuer de garder le silence sur ces fausses accusations, & de les traiter avec un souverain mépris, comme il l'a fait jusqu'ici, se confiant uniquement à la justice de sa cause & à sa bonne conscience) de s'opposer aux inductions, dont on se sert pour séduire les habitans de l'Etat, afin de défabuser le public & de prévenir toutes les impressions fâcheuses hors du pais, de déclarer publiquement, qu'il est absolument faux que depuis plus de 30 ans, qu'il a l'honneur de servir fidèlement l'Etat, selon son devoir & son serment, il se soit jamais mêlé des affaires, qui concernent le département de la marine, & cela en particulier depuis les troubles & la rupture avec la couronne de la Grande-Bretagne. Il s'en rapporte à cet égard à la connoissance, qu'en ont S. A. S. le Prince Statthouder, ainsi que les ministres de l'Etat, & les colleges de l'amirauté. Il provoque tous & chacun, de quelque état & condition qu'ils puissent être, d'articuler à cet égard, ou à celui des prétendus conseils pernicieux au détriment de la république, ou toutes autres accusations, au moyen desquelles on a tâché, d'une manière outrée & inouïe, de souiller son honneur & sa réputation auprès de la nation, de les détailler & de les corroborer par des preuves suffisantes, comme cela convient; étant prêt, conformément à ce qu'il a antérieurement déclaré par son adresse à L. H. Puissances, de se soumettre à tous ces égards à l'examen le plus rigoureux. Il se persuade, que, comme personne n'a pu prouver jusqu'ici ces calomnies, tout soupçon sera aussi détruit, & que les pasquinades & discours calomnieux

1. Décembre 1781.

547

ne trouveront plus de croïance & feront re-jettés avec le mépris, qu'ils méritent. Il se trouve au reste obligé de déclarer publiquement, que, tant qu'il ne paroîtra pas des accusations spécifiées & prouvées juridiquement, il considérera tous les libelles & écrits anonymes diffamatoires, discours injurieux, infimulations directes ou indirectes, & tout ce qui pourroit être répandu à sa charge comme d'infâmes calomnies, & qu'il en regardera les auteurs & difféminateurs comme calomniateurs & détracteurs; laissant à la justice, & au zele reconnu de ceux qui l'administrent, le soin d'y veiller & de prévenir préreilles calomnies par tous les moyens convenables.

A La Haye, le 31 Octobre 1781.

(Signé) L. duc de Brunswich.

On apprend que l'adjutant-général, chevalier de Kinsbergen, est chargé de distribuer au nom de Son Altesse les médailles d'argent attachées à un ruban orange, lesquelles ont été frappées par son ordre à la mémoire du glorieux combat naval du 5 Août dernier, à tous les lieutenans, cadets & bas-officiers, qui ont assisté à cette action, en récompense de leur conduite courageuse, & comme une éternelle marque de distinction, le susdit contre-amiral s'étant déjà rendu à bord de l'Amiral-Général, pour l'exécution solemnelle de cette commission.

Tous les officiers de pavillon & autres officiers qui ont eu le commandement des navires de l'Etat dans ce combat, sont attendus ici incessamment, afin d'être régalez par les mains mêmes de Son Altesse de ces marques d'honneur en or, attachées à un ruban rouge, blanc & bleu, comme aussi de

fabres distingués, lorsque lesdits officiers seront en même tems décorés d'une médaille d'or, au nom de Leurs Hautes Puissances, conformément à leur résolution.

Cette médaille a été gravée dans le goût antique par le célèbre graveur Schepp, l'un des plus habiles artistes de l'Europe.

D'un côté elle offre

Une victoire de bout sur la proue d'un vaisseau aux armes de l'Etat, portant d'une main une couronne de lauriers, & de l'autre une branche de palmier entrelacée d'une branche d'olivier.

On lit sur la proue :

Doggersbank V Aug. MDCCLXXXI.

L'inscription porte

PAX QUÆRITUR BELLO

On tend à la paix par la guerre.

On voit sur le revers une guirlande de lauriers; au milieu on lit :

EXIMIE VIRTUTIS PRÆMIUM

Récompense de la valeur distinguée

Sur le bord

MUNIFICENTIA PRINCIPIS AURIACI

Par la libéralité du Prince d'Orange.

S. A. S. a encore chargé le chevalier de Kinsbergen de remettre une médaille au jeune M^r. Dedel, fils du contre amiral de ce nom, de même qu'à Mr. van de Poll, qui a servi comme volontaire, & qui tous deux se font trouvés dans l'action.

FRANCE

FRANCE.

VERSAILLES (le 12 Novembre.) L'état de la Reine continuant d'être de plus en plus satisfaisant, S. M. a vu, le 2 de ce mois, toutes les personnes qui ont les grandes entrées chez le Roi & chez Sa Majesté. — Le 4 on chanta le *Te Deum* dans toutes les églises du diocèse de Paris pour remercier Dieu de cet heureux événement; & Versailles se distingua en cette occasion par ses fêtes. Les illuminations des principales églises, celle de l'hôtel de la guerre &c, étoient du meilleur goût & tout-à-fait brillantes. Le Roi fit servir un dîner magnifique aux harangères de Paris qui s'étoient rendues à Versailles au nombre de 120.

La lettre que le Roi a écrite à M^r. l'archevêque au sujet de la naissance d'un Dauphin, est conçue en ces termes.

Mon Cousin, *La divine Providence vient de mettre le comble à mes souhaits, par la naissance d'un Fils, dont la Reine, ma très-chère épouse & compagne, vient d'être heureusement délivrée. Cet événement, qui assure le bonheur de mes peuples, en assurant ma succession, pénètre mon cœur de la plus juste reconnaissance. Mon premier soin est de m'empres- ser d'en rendre grâces à Dieu; & je vous fais cette lettre pour vous dire, que mon intention est que vous fassiez chanter le Te Deum en l'église métropolitaine de ma bonne ville de Paris, au jour & à l'heure que le grand-maître ou le maître des cérémonies vous dira de ma part; & que vous ordonniez une procession gé-
I. Part. N n nérale;*

550 *Journal hist. & litt.*
nerale, & les autres prières publiques, accom-
mées en pareilles occasions. Sur ce &c.

Écrit à Versailles, le 22 Octobre 1781.

(Signé)

LOUIS.

(Et plus bas) A M E L O T.

Dans le mandement, que M^r. l'archevêque a rendu le 25 en conséquence de la lettre de Sa Majesté, il s'exprime de la manière suivante.

Christophe de Baumont, &c. Le Seigneur, mes très-chers frères, semble oublier nos iniquités, pour ne se souvenir que de ses miséricordes; & dans le tems même, où nous osons provoquer sa colère par la multitude de nos prévarications, sa bonté nous accorde le bienfait le plus signalé. Qu'y a-t-il en effet dans l'ordre des grâces temporelles, que nous puissions comparer à la naissance d'un Dauphin? Elle est pour le trône la preuve la plus sensible de la protection divine, & pour la nation le gage le plus certain de sa félicité.

Oui, mes très-chers frères, nous pouvons dire de notre auguste Monarque ce que l'Écriture a dit du Roi Salomon, qu'il est véritablement *aimé du Seigneur*, puisqu'il reçoit aujourd'hui de sa main la plus précieuse des bénédictions promises sur la terre à ses serviteurs, celle que toutes les autres ne sauroient suppléer: le Seigneur lui donne un Fils destiné à retracer ses vertus; un Fils qui, en perpétuant lui-même un jour la plus auguste Maison de l'univers, perpétuera en même tems le bonheur & la gloire de la monarchie.

Cette gloire & ce bonheur, mes très-chers frères, sont l'ouvrage d'un gouvernement sage & bienfaisant, qui a constamment préservé la France de ces tristes révolutions, que présente l'histoire de tant d'autres peuples. Quels puissans motifs n'avons-nous donc pas de désirer que le sang de St. Louis soit toujours celui de nos Rois? Puisse aussi leur

seigne être toujours celui de la bienfaisance, de la justice, de la religion & des mœurs!

Les espérances que nous concevons aujourd'hui, mes très-chers freres, sont d'autant plus fondées, qu'en suivant l'exemple, qu'il a reçu de son auguste & vertueux Pere, le Roi voudra présider lui-même à l'éducation du Dauphin: il se fera un devoir de lui inculquer ces grandes maximes, qu'il a prises pour règle de sa conduite; il lui dira, qu'un Souverain n'est revêtu de la puissance suprême, que pour l'employer au bonheur de ses sujets; qu'étant l'image de Dieu sur la terre, c'est à lui de punir le vice, de récompenser la vertu, & d'arrêter, par ses exemples comme par ses loix, le torrent des mauvaises mœurs, qui tôt ou tard entraîne la chute des plus puissans empires; qu'il doit à la religion une protection sincere & constante, & que c'est peu qu'il la protege, s'il ne la pratique lui-même, s'il n'en accomplit tous les préceptes, & s'il ne respecte tout ce qui appartient à son culte.

Quelle force n'auront pas les leçons paternelles, soutenues de l'exemple! Quel plus sûr moyen de s'instruire dans le grand art de regner, que d'avoir sans cesse sous les yeux le modele d'un bon Roi! Telle sera la destinée du Prince, qui vient de naître. Une douce & heureuse habitude lui rendra comme naturelle l'observation des devoirs, qu'il aura un jour à remplir. Il puisera dans le cœur & dans les exemples de son auguste Mere cette bonté, qui rend l'autorité aussi aimable qu'elle est respectable; cette sensibilité, qui voudroit pouvoir essuyer les larmes de tous les malheureux; cette bienfaisance, qui fait ses délices de pourvoir à leurs besoins.

Nous sommes François, mes très-chers freres: à ce titre seul quelle part ne devons-nous pas prendre à l'heureux événement, qui comble en ce jour les vœux de la patrie? Empreignons-nous donc de rendre au Seigneur de solempnelles actions de grâces. Le Roi lui-même nous y invite. Il veut qu'en parta-

geant sa joie nous partageons aussi sa reconnaissance. Prions le Ciel de veiller sur les jours du Prince, qu'il vient de nous donner dans sa miséricorde, & d'éloigner d'une tête si chère les dangers qui environnent la fragilité de l'enfance ! Demandons la conservation d'un jeune Roi, qui veut que la justice soit l'âme de tous ses projets, & dont le sentiment le plus vif est l'amour de ses peuples : demandons celle d'une jeune Reine, qui, en acquérant de nouveau le doux nom de Mere, n'en devient que plus chère & plus précieuse à la nation. Conjurons enfin le Seigneur d'accorder à ce royaume le plus grand de tous les dons, en y faisant fleurir la foi & la piété : *Que son saint Nom soit à jamais glorifié parmi nous, en sorte, qu'on puisse toujours dire, que le Dieu des armées est notre Dieu, & qu'il perpétue notre bonheur, en conservant sur le trône de la France l'auguste Maison, qu'il y a placée depuis tant de siècles. A ces causes, &c.*

Tous les corps de métier de Versailles ont été pendant huit jours sous les fenêtres de l'appartement de Mgr. le Dauphin & sous celles de l'appartement du Roi offrir leurs hommages. Ils étoient précédés de menestriers & les syndics portoient un chef-d'œuvre de leur art, ou une marque caractéristique de leurs occupations. Les ferruriers avoient une ferrure, que le Roi se fit apporter, & comme il a quelque connoissance en ce genre, il ne voulut pas que Ganat, le plus habile ferrurier de Versailles, lui montrât le ressort secret de cette piece ; S. M. voulut le découvrir elle-même & elle y parvint ; mais au moment que la ferrure s'ouvrit, le Roi fut agréablement surpris d'en voir sortir un Dauphin en acier fort artistement

ment travaillé. Il fut si content de cette galanterie qu'il donna vingt louis d'or au corps des ferruriers, sans ce qui leur revenoit de Madame la princesse de Guemené, chargée de distribuer de l'argent à tous ces corps.

Le comte de Maurepas est à toute extrémité. La goutte le tourmente plus que jamais. Le 7 elle étoit dans les épaules. on a tenté plusieurs remedes sans succès. Le 8 on lui appliqua les vésicatoires. Il a éprouvé quelque soulagement, mais on craint beaucoup pour ses jours. Ce seroit pour la France une perte irréparable. On sent la difficulté de remplacer un homme si essentiel.

Le 4 à 9 heures du soir on reçut à Versailles l'heureuse nouvelle que le riche convoi de Bordeaux parti à la fin de Juillet pour la Martinique, étoit entré au Fort-royal en très-bon état. Ce convoi escorté par deux frégates étoit composé de 92 voiles, comprenant 31,477 tonneaux.

S. M. a permis que la mémoire des réjouissances qui ont été faites à Strasbourg, à l'occasion de l'époque séculaire de la soumission de cette ville à la France, fût conservée par une médaille. La ville de Strasbourg en a fait frapper une à ses fraix : elle porte d'un côté l'effigie de Louis XVI, & sur le revers, l'inscription : *Argentoratun felix votis secularibus M. DCC. LXXXI.* S. M. a trouvé bon que cette médaille lui fût présentée de la part des magistrats, ainsi qu'à la Reine & à la famille royale. Ces médailles sont frappées en or, ainsi que celles

destinées pour les ministres de S. M., & pour les chefs de la ville & de la province. D'autres médailles en argent seront distribuées aux personnes illustres qui ont assisté à la fête, aux magistrats & aux échevins. Il en sera déposé quelques-unes à la bibliothèque du Roi, & à celle de la ville de Strasbourg.

La cour a publié dans la dernière gazette de France une relation du combat, que les frégates du Roi, l'Astrée & l'Hermione, ont soutenu contre une escadrille anglaise à la hauteur du Cap-Bréton; en voici le contenu.

Les frégates l'Astrée & l'Hermione, de 32 canons, commandées par les Srs. de la Perouze, capitaine de vaisseau, & de la Touche, lieutenant, se trouvant le 22 Juillet en croisière à 6 lieues dans le Sud-Est du Cap de Nord de l'Isle-royale, eurent connoissance à 10 heures du matin d'une flotte anglaise, escortée par plusieurs bâtimens de guerre. Aussitôt le Sr. de la Perouze fit signal de chasse, & aperçut immédiatement après deux frégates, qui arrivoient vent arrière sur celles du Roi, en s'éloignant de la flotte, qui ferroit le vent & longoit la terre, pour donner dans la baie des Espagnols, dont elle étoit peu éloignée. Bientôt le Sr. de la Perouze se trouva à une lieue des deux frégates ennemies, qui alors revinrent au vent, en faisant des signaux de reconnoissance, auxquels le Sr. de la Perouze ne put répondre: elles furent jointes par une corvette, qui se détacha du convoi. Ces trois bâtimens continuant à ferrer le vent, le Sr. de la Perouze prit le parti de leur donner chasse, & vira de bord sur leur flotte, afin de les déterminer à s'en approcher pour la couvrir; mais, la flotte se trouvant beaucoup au vent, & la bordée

du Sr. de la Perouze l'ayant portée à 2 lieues sous le vent à elle, ce commandant revira de nouveau sur les 3 bâtimens de guerre, qui prirent chasse. Alors les trois autres se détachèrent de la flotte, passèrent au vent des frégates du Roi, & rallièrent les premiers, qui étoient par le travers du Sr. de la Perouze, & un peu de l'arrière. Cinq de ces bâtimens formerent une ligne pour l'attendre, le sixieme se tenant hors de la portée du canon. Malgré l'inégalité des forces, le Sr. de la Perouze, qui avoit dit au Sr. de la Touche de se tenir très-près dans les eaux de l'Attrée, courut sur l'ennemi toutes voiles dehors. Il étoit 7 heures du soir, lorsque les frégates du Roi tirèrent le premier coup de canon; elles prolongerent la ligne angloise sous le vent, pour lui ôter tout espoir de fuir vent arriere: elle étoit composée de l'Allégeance, de 24 canons de neuf; du Vernon, de pareille force; du Charles-Town, de 28; du Jack, de 14; & du Vautour, de 20. Le Thompson de 18 restoit constamment au vent. Le Sr. de la Perouze manœuvra avec tant d'habileté, & il fut si bien secondé par le Sr. de la Touche, que bientôt le désordre se mit dans l'escadrille angloise. Le Vautour se retira; le Jack amena son pavillon; le Charles-Town fut démâté de son grand mât de hune; & ayant aussi amené son pavillon, le Sr. de la Perouze défendit de tirer sur ce bâtiment. L'Allégeance & le Vernon forcerent de voiles pour fuir. Malheureusement tout annonçoit la nuit la plus obscure: le Sr. de la Perouze, qui avoit beaucoup souffert dans son gréement, se détermina à virer de bord pour amariner le Jack & le Charles-Town, qui restoient de l'arrière. Le Sr. Ducandat, officier-auxiliaire, dont la fermété étoit connue du Sr. de la Perouze, fut envoyé pour prendre possession du premier de ces bâtimens. Au lieu d'arriver pour se faire amariner, le Charles-Town, qui avoit laissé tomber sa misaine, échappa à la faveur de la nuit au Sr. de la Touche, qui avoit viré sur lui. Nos deux

frégates se rejoignirent à 9 heures & demie. Enfin, à onze heures du soir, le Sr. de la Perouze, ne votant plus rien, mit en panne, espérant que le Charles-Town auroit pu prendre ce parti pour se laisser dépasser; mais, n'en ayant pas eu connoissance à la pointe du jour, les vents d'Ouëst ayant porté les frégates du Roi à 14 lieues sous le vent de la baie des Espagnols, où la flotte étoit entrée pour y charger du charbon de terre, le Sr. de la Perouze fit voile pour Boston.

Dans le nombre des prisonniers, faits sur le Jack, s'est trouvé le paieur-général de la province de Canada. Le Sr. de la Perouze se loue beaucoup de la maniere, dont il a été secondé par le Sr. de la Touche, & donne les plus grands éloges au zele & à l'ardeur de ses officiers, ainsi qu'à l'intrépidité des équipages. Les deux frégates du Roi ont eu chacune 6 hommes tués dans le combat, & environ 15 blessés. Les Srs. de la Perouze & de la Touche, qui se sont déjà distingués dans plusieurs rencontres, viennent, par cette dernière action, de prouver ce que peut la valeur unie à la bonne conduite, en attaquant avec prudence des forces supérieures: l'issuë de ce combat eût été bien brillante, quoiqu'elle ne soit pas douteuse, si quelques instans de jour de plus eussent permis à nos braves capitaines d'arborer le pavillon du Roi sur la frégate commandante de l'ennemi, qui n'a dû son salut qu'à l'obscurité de la nuit.

Il vient d'être publié un règlement concernant les prises que les corsaires françois conduiront dans les ports des Etats-Généraux des Provinces-unies, & celles que les corsaires dits Etats-Généraux, ameneront dans les ports de France. Il compose 15 articles. — Le défaut de place nous a obligé de différer de deux ordinaires une déclaration enrégistrée le 7 Septembre & donnée à Versailles

1. Décembre 1781.

§57

faillies le 3 du même mois, qui autorise les prévôt des marchands & échevins de Paris à faire un emprunt de sept-cents-cinquante mille livres en rentes perpétuelles. En voici la teneur.

LOUIS, &c. Par nos lettres en forme d'édit, du mois d'Août 1777 nous avons autorisé les prévôt des marchands & échevins de notre bonne ville de Paris à emprunter *six-cents mille livres de rentes perpétuelles ou viagères*, dont le produit seroit versé en notre trésor-royal. L'extinction successive d'une portion des rentes viagères, constituées en vertu de notre édit, jointe aux économies qui ont été faites sur les dépenses de notre dite ville, laissant libre une partie des fonds qui étoient destinés au paiement des arrérages de cet emprunt; les prévôt des marchands & échevins nous ont offert d'ouvrir un nouvel emprunt au 1 Octobre prochain, & de le porter jusqu'à *sept-cents-cinquante-mille livres de rentes perpétuelles*, s'il nous plaisoit leur affurer un fonds proportionné au montant des intérêts, & prendre des engagements pour contribuer au remboursement des capitaux. Et, comme la durée de la guerre nous oblige à des dépenses extraordinaires, nous nous sommes déterminé à accepter une proposition, qui ne sera pas moins avantageuse à nos finances, qu'à ceux de nos sujets qui auront des fonds à placer. *A ces causes &c.*

ART. I. Les prévôt des marchands & échevins de notre bonne ville de Paris seront & demeureront autorisés, par notre présente déclaration, à constituer jusqu'à concurrence de *sept-cents-cinquante mille livres* par an, en rentes perpétuelles à *cinq pour-cent*; desquelles rentes les dits prévôt des marchands & échevins pourront stipuler dans les contrats la jouissance, à compter du premier jour du quartier, dans lequel les capitaux en auront été fournis, avec exemption des deux vingtièmes & quatre-fols pour livre du premier,

& généralement de toutes impositions présentes & à venir.

II. Autorisons pareillement les dits prévôt des marchands & échevins à affecter & hypothéquer, jusqu'à due concurrence, au paiement des dites rentes, la partie libre des revenus du domaine de la ville & les différens octrois à elle concédés; comme aussi spécialement, & par privilège & préférence, le fonds annuel ci-après fixé, que nous ferons verser à la caisse de notre dite ville, pour fournir aux dits paiemens.

III. Tous les étrangers non naturalisés, même ceux sujets des Puissances avec lesquelles nous pourrions être en guerre, soit qu'ils demeurent ou non dans les païs de notre obéissance, pourront acquérir les dites rentes & en jouir, ainsi que nos propres sujets, pour en disposer entre-vifs ou par testament, en principaux & arrérages; &, en cas qu'ils n'en eussent pas disposé de leur vivant, voulons que leurs héritiers, donataires, légataires, ou autres représentans, leur succèdent dans la propriété des dites rentes, pour en jouir de même que ceux au profit desquels elles auront été constituées. En conséquence, voulons également que les dites rentes soient exemptes de toutes lettres de marque & de repréfailles, droits d'aubaine, bâtardise, confiscation, ou autres qui pourroient nous appartenir, & auxquels nous avons renoncé & renonçons.

IV. Permettons également aux communautés séculières & régulières, hôpitaux, fabriques, & autres gens de main-morte, d'acquérir les dites rentes, sans être tenus de passer pour raison d'icelles aucuns droits d'amortissement ni autres.

V. L'emprunt, auquel les dits prévôt des marchands & échevins sont autorisés par notre présente déclaration, sera ouvert à compter du 1^{er} Octobre prochain; & les capitaux, dont les moindres parties ne pourront être au-dessous de mille livres de principal, seront fournis en deniers comptans, entre les mains

du Sr. Buffault, receveur-général des domaines, deniers patrimoniaux & communs de notre dite ville, qui en expédiera les récépissés en la forme usitée, pour sur iceux être les contrats de constitution passés par les prévôt des marchands & échevins, soit sur la tête des acquéreurs, soit sur celle des personnes qu'ils auront fait désigner dans les dits récépissés, & par devant tels notaires au châtelet de Paris, que les dits acquéreurs choisiront, auxquels les grosses des dits contrats seront délivrées *gratıs*, nous chargeant de pourvoir aux fraix d'iceux.

VI. Les arréages des dites rentes seront paıés en deux termes égaux, de six en six mois, par le dit receveur-général de notre dite ville, dans le même ordre & en la même forme & maniere que ceux des autres rentes dues par notre dite ville.

VII. Permettons aux propriétaires des dites rentes, d'en transmettre la propriété par la voie de la reconstitution: en conséquence autorisons les dits prévôt des marchands & échevins, ainsi que le dit receveur-général de notre dite ville, à recevoir de ceux qui se présenteront pour être subrogés aux premiers & subséquens acquéreurs des dites rentes les deniers comptans, qui leur seront offerts, pour en être constitué de nouvelles & pareilles en remplacement de celles qui seront remboursées avec les deniers fournis par les nouveaux acquéreurs; lesquels contrats de reconstitution seront numérotés des mêmes numéros que ceux des contrats remboursés.

VIII. Le dit Sr. Buffault remettra entre les mains du Sr. Micault d'Harvelay, garde de notre trésor-royal, qui lui en expédiera sa décharge, quittance libellée & contrôlée, la somme qui sera produite par le dit emprunt, pour en être par le dit Sr. Micault d'Harvelay respectivement fait recette envers nous en la forme ordinaire.

IX. Et, pour mettre les prévôt des marchands & échevins en état de subvenir au

paiement des arrérages des dites rentes, sans prendre sur les revenus ordinaires de la dite ville, nous leur avons par ces présentes attribué & attribuons un fonds annuel de *sept-cents-cinquante mille livres*, à compter du premier Octobre prochain; auquel fonds nous avons affecté & hypothéqué par privilège & préférence, même à la partie de notre trésor-royal, les produits libres de notre ferme-générale des aides, entrées de Paris & droits y joints; sur laquelle, en tant que de besoin, nous avons aux dits prévôt des marchands & échevins fait & faisons par ces présentes toutes délégations nécessaires.

X. Le fonds déterminé & délégué par l'article précédent sera versé actuellement, par l'adjudicataire de nos fermes-générales, à la caisse de notre dite ville, sur les quittances ou récépissé de son receveur-général.

XI. Autorisons les dits prévôt des marchands & échevins à rembourser des deniers appartenans à notre dite ville les capitaux des dites rentes, au moyen de quoi elles appartiendront à notre dite ville: & au défaut de fonds libres de leur part, voulons qu'à commencer en la seconde année, qui suivra la publication de la paix, il soit versé de notre trésor-royal dans la caisse de la dite ville une somme annuelle de *trois-cents mille livres*, pour, avec les sommes qui proviendront de l'extinction successive des rentes viagères créées par notre édit de 1777, être employée aux dits remboursements, lesquels en ce cas auront lieu à notre profit. Si &c.

Donné à Versailles, le troisième jour de Septembre, l'an de grace 1781, & de notre règne le huitième. (Signé) LOUIS. (Et plus bas,) par le Roi. (Signé) Amelot.

Vu au conseil, Phelipeaux.

M O R T S.

Edouard Lord Hawke, chevalier du Bain, vice-amiral & lieutenant de l'amirauté d'Angleterre,

gleterre, amiral de toute la flotte britannique, président de l'école maritime &c, est mort le 17 Octobre à sa maison de Fanbury, dans un âge fort avancé. Le feu Roi l'ayant créé amiral de son propre mouvement, pour récompenser la conduite qu'il tint dans la fameuse bataille navale de 1744, sous les amiraux Matthews & Lestock; il a illustré par les actions les plus éclatantes le regne d'un Monarque, qui avoit coutume de le nommer son propre amiral; la victoire qu'il remporta en 1759 sur le maréchal de Conflans, acheva de détruire la marine françoise dans cette guerre. Quoique, sous l'administration actuelle, il n'ait jamais été employé, le Roi regnant, pour récompenser ses services, l'éleva à la pairie le 14 Mai 1776.

Guillaume-Henri de Nassau-Zuilenstein, comte de Rochfort, vicomte Tunbridge, baron Enfield, est mort le 28 Octobre dans ses terres, à l'âge de 64 ans 11 jours. Ce Seigneur, après avoir été nommé, en 1738, gentilhomme de la chambre du feu Roi d'Angleterre, avoit passé par différens postes de la cour & du ministère: il a occupé en dernier lieu, celui de secrétaire d'état au département du Nord depuis le 21 Octobre 1768 jusqu'au 19 Décembre 1770, & ensuite au département du Sud jusqu'au 10 Novembre 1775, époque depuis laquelle il n'est plus rentré dans le ministère: le 3 Juin 1778, il fut décoré de l'Ordre de la Jarretiere: il a été aussi revêtu du caractère d'envoyé-extraordinaire du feu Roi à la cour de Sardaigne,

& de celui d'ambassadeur-extraordinaire de S. M. regnante, successivement à la cour de Madrid & à celle de Versailles.

Maurice-Filtz-Gérald de Géraldin, chevalier de l'Ordre roïale & militaire de St. Louis, ci-devant colonel-commandant au régiment de Bulkeley, est mort à Paris le 13 Octobre, dans la 86^e. année de son âge. Cet officier originaire d'une famille illustre d'Irlande, & le plus ancien des officiers irlandois au service de France, a servi 42 ans dans le régiment de Bulkeley, qu'il a commandé à la bataille de Lawfeldt, où il reçut plusieurs blessures, dont une au bas-ventre qui l'obligea de se retirer avec une pension du feu Roi. A la même affaire, il eut la douleur de voir son fils unique tué à ses côtés. Ce vieillard respectable qui laissa une femme de près de 80 ans, a conservé jusqu'au dernier moment de sa vie, sa santé & sa gaieté naturelle.

M^r. Ferdinand-Eugene de Francken-Siersdorff, docteur en droit, chanoine capitulaire de l'église métropolitaine de Cologne, est mort dans la nuit du 1 au 2 Octobre, dans la 67^e année de son âge.

Dans le dernier Journal p. 410 l. 12, *qu'il n'a crain*, lisez *qu'il n'a pas crain*.

T A B L E.

TURQUIE.	(<i>Constantinople.</i>	517
POLOGNE.	(<i>Varsovie.</i>	521
ESPAGNE.	{ <i>Madrid.</i>	522
	{ <i>Mahon.</i>	525
ITALIE.	(<i>Rome.</i>	530
ALLEMAGNE.	{ <i>Vienne.</i>	532
	{ <i>Peter-Waradin.</i>	534
	{ <i>Dresde.</i>	535
	{ <i>Berlin.</i>	556
ANGLETERRE.	(<i>Londres.</i>	539
PAYS-BAS.	{ <i>Bruxelles.</i>	543
	{ <i>La Haye.</i>	544
FRANCE.	(<i>Versailles.</i>	549
	<i>Morts.</i>	560

